

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

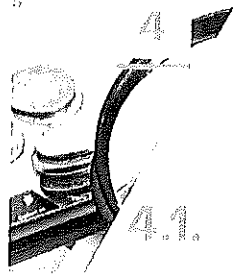
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 05720 Numéro SIREN : 385 365 713 Nom ou dénomination : GFI INFORMATIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 10003



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

États financiers consolidés

Copies conformes

4.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1.1. État du résultat global consolidé

RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	note 3	1 394 548	1 131 874
Charges de personnel	note 4	(901 347)	(787 370)
Achats et charges externes		(367 344)	(243 683)
Impôts, taxes et versements assimilés		(17 284)	(16 496)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(23 043)	(17 978)
Autres produits et charges opérationnels courants		(2 618)	2 647
MARGE DÉPRÉCIEBILITÉ		84 912	69 094
Marge opérationnelle en %		6,05	6,1
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(2 390)	(2 421)
Restructurations	note 5	(7 551)	(7 500)
Résultat des cessions et liquidations	note 5	(679)	(36)
Dépréciation des écarts d'acquisition	note 8	-	-
Autres produits et charges opérationnels	note 5	(4 546)	(3 218)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		67 746	55 819
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		168	58
Coût de l'endettement financier brut		(10 197)	(3 921)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	note 6	(10 029)	(3 863)
Autres produits et charges financiers	note 6	(282)	(1 306)
Impôts sur les résultats	note 7	(17 609)	(13 341)
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		39 876	37 409
dont part du Groupe		39 850	37 124
dont part ne donnant pas le contrôle		(24)	185
Résultat de base par action (en euros)	note 9	0,60	0,56
Résultat dilué par action (en euros)	note 9	0,60	0,56

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

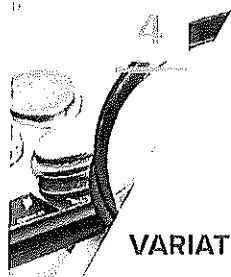
(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17 ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		39 876	37 409
Éléments recyclables en résultat net			
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres		(212)	95
Variation de valeur des instruments de couverture		(444)	23
Autres éléments du résultat global			
Variation des écarts actuariels		-	(4 069)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		(2 318)	1 347
RÉSULTAT GLOBAL RECONTRÔLÉ EN CAPITAUX PROPRES		(2 974)	(2 604)
RÉSULTAT GLOBAL		36 876	34 705
dont part du Groupe		36 876	34 520
dont part ne donnant pas le contrôle		(24)	185

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

4.1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17 ⁽¹⁾
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées		39 826	37 309
Dotations nettes aux amortissements et provisions		22 969	19 142
et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie			
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		1 477	441
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs		686	(598)
Profits et pertes de dilution		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		64 958	56 294
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)		8 785	3 608
Coût des swaps		146	39
Charge d'impôt		17 609	13 341
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		91 498	73 282
Impôt versé		(18 003)	(14 089)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	note 14	(8 433)	(35 496)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		(5 008)	(23 697)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(27 792)	(22 946)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(10 301)	(11 891)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 818	6 658
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(90)	(479)
+/- Incidences des variations de périmètre	note 14	(191 073)	(15 158)
+/- Variations des prêts et avances consenties		(2 281)	(2 627)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES		(229 419)	(16 443)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
• Versées par les actionnaires de la société mère		-	-
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		-	178
+/- Rachats et reventes d'actions propres		212	(67)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 975)	(9 963)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(39)	-
+ Souscriptions d'emprunts	note 6	378 763	10 270
- Remboursements d'emprunts	note 6	(180 154)	(15 422)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	note 6	(7 130)	21 265
- Intérêts financiers versés	note 6	(7 488)	(3 590)
- Coût des swaps		(147)	(38)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		174 042	2 634
+/- Incidence des variations de cours des devises		(1 498)	(404)
VARIATION DE TRÉSORERIE		(1 057)	(20 547)

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

États financiers consolidés

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31.12.17	Variation	31.12.18
Valeurs mobilières de placement	145	287	432
Disponibilités	29 530	5 332	34 862
Concours bancaires courants	(33 017)	2 268	(30 749)
Trésorerie nette	(3 342)	7 887	4 545
Endettement, part à long terme	(81 353)	(168 827)	(250 180)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires)	(53 461)	(25 451)	(78 912)
Endettement financier brut	(134 814)	(194 278)	(329 092)
Endettement financier net	(138 156)	(186 391)	(324 547)

4.1.3. État de la situation financière consolidée

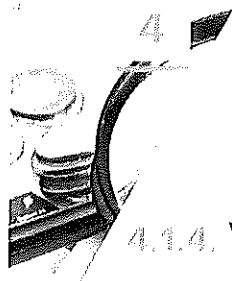
ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.17 ⁽¹⁾	31.12.18 ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	note 8	455 854	283 126
Autres immobilisations incorporelles	note 8	91 727	81 272
Immobilisations corporelles	note 8	31 542	21 315
Actifs financiers non courants	note 11	17 501	14 909
Impôts différés actifs	note 7	28 100	8 068
Autres actifs non courants	note 11	26 622	24 717
ACTIFS NON COURANTS		651 346	433 407
Stocks de marchandises		3 083	624
Clients et comptes rattachés	note 3	506 074	430 366
Autres créances	note 12	43 692	39 729
Charges constatées d'avance		18 473	15 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 14	35 294	29 675
ACTIFS COURANTS		606 616	515 462
TOTAL ACTIF		1 257 962	948 869

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.17 ⁽¹⁾	31.12.18 ⁽¹⁾
Capital	note 9	133 142	133 142
Primes		64 869	64 869
Réserves consolidées		145 572	129 839
Autres		(8 319)	(6 186)
Réserves de conversion		(3 430)	(596)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe		331 834	321 068
Part ne donnant pas le contrôle		688	850
CAPITAUX PROPRES	note 9	332 522	321 918
Endettement, part à long terme	note 6	250 180	81 353
Impôts différés passifs	note 7	907	2 217
Provisions non courantes	note 10	51 138	45 497
Autres passifs financiers non courants	note 2	4 024	2 929
PASSIFS NON COURANTS		306 249	131 996
Provisions courantes	note 10	3 657	5 310
Endettement, part à court terme	note 6	109 661	86 478
Passifs financiers courants	note 6	504	60
Autres passifs financiers courants	note 2	13 622	1 832
Fournisseurs		130 266	90 616
Dettes fiscales et sociales	note 12	262 093	228 558
Autres passifs courants	note 12	28 284	13 807
Produits constatés d'avance		71 104	68 294
PASSIFS COURANTS		619 191	494 955
TOTAL PASSIF		1 257 962	948 869

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

États financiers consolidés

4.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prima d'émission	Réserves groupe	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres total
SITUATION AU 31.12.2016	14 014	64 869	109 110	(989)	(2 494)	891	100 521	11	100 532
Résultat 2017	-	-	37 124	-	-	-	37 124	185	37 309
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 699)	95	(2 604)	-	(2 604)
Résultat global 2017	-	-	37 124	-	(2 699)	95	34 520	185	34 705
Dividendes versés	-	-	(9 963)	-	-	-	(9 963)	-	(9 963)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(3)	(52)	-	-	(55)	-	(55)
Valorisation des paiements en actions	-	-	(536)	-	-	-	(536)	-	(536)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	163	163
Variations de périmètre	-	-	(1 893)	-	-	-	(1 893)	479	(1 414)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(1 590)	(1 590)	-	(1 590)
SITUATION AU 31.12.2017	14 014	64 869	129 891	(1 041)	(5 194)	(994)	121 685	638	122 323
IFRS 15 : Impact de la 1ère application	-	-	(8 662)	-	-	-	(8 662)	-	(8 662)
IFRS 9 : Impact de la 1ère application	-	-	(3 918)	-	-	-	(3 918)	-	(3 918)
SITUATION AU 01.01.2018	14 014	64 869	117 261	(1 041)	(5 194)	(994)	108 888	638	109 526
Résultat 2018	-	-	39 850	-	-	-	39 850	(24)	39 826
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 762)	(212)	(2 974)	-	(2 974)
Résultat global 2018	-	-	39 850	-	(2 762)	(212)	36 876	(24)	36 852
Dividendes versés	-	-	(9 975)	-	-	-	(9 975)	-	(9 975)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(455)	549	-	-	94	-	94
Valorisation des paiements en actions	-	-	-	-	80	-	80	-	80
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(645)	-	-	-	(645)	(139)	(784)
Autres	-	-	(462)	-	-	-	(462)	-	(462)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(2 614)	(2 614)	(7)	(2 621)
SITUATION AU 31.12.2018	14 014	64 869	126 089	(492)	(7 956)	(3 616)	121 800	607	122 407

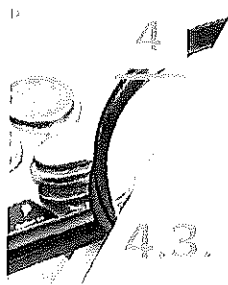
4.2. FAIT MARQUANT

RADIATION DE LA COTE DE GFI INFORMATIQUE

4

Détenant au 30 juin 2018 96,60 % du capital et droit de vote de Gfi Informatique, Mannai Corporation a annoncé le 26 septembre 2018 son intention de déposer une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (« OPR – RO ») portant sur la totalité des actions de Gfi Informatique non encore détenues au prix de 10,50 € par action. C'est dans cette optique que Mannai Corporation a déposé le 06 novembre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le projet de cette offre (« OPR – RO ») dont l'objectif est d'acquérir l'ensemble des actions de Gfi Informatique encore cotées sur le marché, soit 2.263.829 actions représentant 3,40 % du capital social et des droits de vote théoriques et de radier les actions de la Société d'Euronext Paris.

Suite à l'avis de conformité de l'Offre par l'AMF, l'Offre a été ouverte le 27 novembre 2018 pendant une période de dix (10) jours de négociation du 29 novembre 2018 au 12 décembre 2018 et ce, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du RG AMF. Au sortir de l'Offre, les actions Gfi Informatique (à l'exclusion des actions auto-détenues et des actions gratuites) qui n'ont pas été présentées à l'Offre Publique de Retrait ont été, dans le cadre du Retrait Obligatoire, transférées à Mannai Corporation, moyennant une indemnisation de 10,50 euros par action. À l'issue de ce transfert, les actions Gfi Informatique ont été radiées de la cote d'Euronext Paris le 13 décembre 2018.



4.3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Gfi Informatique SA est la société mère d'un Groupe international de services en technologies de l'information.

Gfi Informatique met au service de ses clients son savoir-faire structuré en six branches : Consulting, Business Solutions, Application Services, Infrastructure Services & Outsourcing, Software et SAP.

En date des 20 février 2019 et 29 mars 2019, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Gfi Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Le référentiel est disponible sur le site :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018

À l'exception des normes IFRS 15 et 9, les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et mentionnés ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendement IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions liées aux paiements basés sur des actions ;
- Amendement IFRS 4 - Contrats d'assurance : Application de la norme ;
- IFRIC 22 - Devises : Considération sur les transactions et les avances ;
- IAS 28 - Titres de sociétés mises en équivalence et co-entreprises : Évaluation à la Juste Valeur ;
- IAS 40 - Transfert de titres de propriété.

IFRS 15 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

L'IASB a publié, en mai 2014, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ainsi que des clarifications en avril 2016. Cette norme impose un modèle de reconnaissance unique du chiffre d'affaires en 5 étapes, fondé sur le transfert de contrôle des obligations de performance identifiées dans les contrats avec les clients.

À l'exception des principaux retraitements mentionnés ci-après, la reconnaissance du revenu des autres prestations décrites dans le document de référence au 31 décembre 2017 reste inchangée.

- Contrats d'infogérance et de tierce maintenance applicative.** La norme précise le traitement des revenus et des coûts relatifs aux phases de transition et de prise de connaissance.

Son application a pour conséquence d'une part, de reconnaître le chiffre d'affaires uniquement au moment du transfert du contrôle des services rendus et d'autre part, de capitaliser les coûts encourus lors de ces phases, sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises d'activation. L'actif reconnu sera amorti sur la durée moyenne du contrat.

- Contrat d'intégration complexe.** L'introduction de la notion d'obligation de performance a conduit à redéfinir la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires lors de la vente de licence incluant une intégration complexe. Cette notion a pour conséquence de considérer ces deux prestations comme une seule obligation de performance et de reconnaître le revenu à l'avancement des coûts.

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective modifiée. L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 8,7 millions d'euros nets d'impôts. Au cours de l'exercice le Groupe a reconnu 3,7 millions d'euros de chiffre d'affaires complémentaire au titre de l'application de la norme et a comptabilisé 0,2 millions d'euros de coûts. (Cf. Note 17 – Application IFRS 15 Tableaux de passage).

IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et prévoit une nouvelle classification et évaluation des actifs et passifs financiers.

Les nouvelles dispositions en termes de classification n'ont pas d'impact matériel sur la manière dont le Groupe comptabilise ses actifs financiers.

La norme traite également dans ses textes un nouveau modèle de dépréciation des créances commerciales fondé sur les pertes attendues. Sur cette base le Groupe a réévalué son stock de provisions comptabilisées au bilan. L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 3,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé une charge supplémentaire de 0,9 millions d'euros au titre de la provision statistique.

Normes, amendements et interprétations publiés et non appliqués par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les textes publiés par l'IASB et adoptés ou non par l'Union européenne. Il s'agit principalement des normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels des normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

La norme IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, remplace la norme IAS 17 – Contrats de Location.

La mise en application de la norme va conduire le Groupe, en tant que locataire, à reconnaître à l'actif un « droit d'usage » représentant son droit à utiliser l'actif et au passif une dette représentative de son obligation de paiement de loyers.

Le Groupe a mis en œuvre un projet interne dans le but de déterminer les impacts potentiels sur les comptes consolidés. Bien que la phase d'identification des actifs soit terminée, le Groupe n'a pas encore achevé son analyse complète et n'est donc pas en mesure de communiquer les impacts.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. Méthodes d'évaluation ci-après).

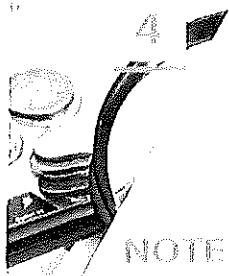
Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

1.3. PRÉPARATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.





NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Gfi Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Gfi Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

DATE D'OUVERTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

MÉTHODE DE CONVERSION

Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion des capitaux propres consolidés ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

2.2. ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

ACQUISITION DU GROUPE REALDOLMEN

Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Realdolmen, Gfi Informatique a acquis la totalité des actions lui permettant de détenir 100 % du capital et des droits de vote.

Le Groupe Realdolmen, intégré à compter du 1^{er} juin 2018, est un expert ICT indépendant qui accompagne ses clients tout au long de leurs projets ICT en combinant des services de support en termes d'infrastructures et d'applications avec les produits adéquats. Ses principaux segments d'activité sont l'IT & business consulting services et l'IT business support, avec une position particulièrement forte auprès des entreprises de tailles moyennes supérieures.

ACQUISITION DU GROUPE GESFOR

Gfi Informatique a acquis, le 22 février 2018, le Groupe Gesfor, spécialisé dans l'activité de régie et de développement applicatif. Ce dernier développe aussi des solutions de mobilité, de paiement et réalise des projets au forfait. Le Groupe Gesfor a été intégré à compter du 1^{er} mars 2018.

ACQUISITION DU GROUPE CYNAPSYS

Gfi Informatique a acquis, le 6 février 2018, le Groupe Cynapsys. Déjà partenaire de Gfi Informatique sur certaines opérations en Afrique du Nord, le Groupe Cynapsys est un groupe multi-spécialiste

pour des clients français (en centre de services), tunisiens ou plus largement africains.

Le Groupe Cynapsys est consolidé dans les comptes de Gfi Informatique depuis le 1^{er} mars 2018.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ VALUE PASS

Le Groupe a finalisé le 15 juin 2018 l'acquisition de la société Value Pass, société marocaine spécialisée dans la distribution et l'intégration des solutions SAP en Afrique. Avec ce nouveau dispositif Gfi Informatique renforce sa position internationale de leader dans les solutions SAP en particulier sur le continent africain.

Value Pass est consolidé dans les comptes de Gfi Informatique depuis le 1^{er} juin 2018.

AUTRES ACQUISITIONS

La société Brand New Day Consulting (BNDC) a été intégrée le 1^{er} janvier 2018.

La société Vauban a été intégrée le 21 décembre 2018.

La société Next a été intégrée le 21 décembre 2018.

Fusions et autres opérations juridiques

Afin de rationaliser son organigramme, certaines filiales françaises et marocaines ont fait l'objet d'une fusion-absorption (Cf. Note 18 périmètre de consolidation).

La filiale belge Frankim et la filiale roumaine Impaq Addstones, sans activité, ont fait l'objet d'une liquidation.

4

Modifications de pourcentages d'intérêts et de dénomination sociales

Le 17 avril 2018, le Groupe a acquis, via Gfi Informatique SA, 30% du capital de sa filiale Gfi Conseil et Intégration de Solutions (CIS) auprès des actionnaires minoritaires. Le Groupe détient désormais 100% du capital.

Les changements de dénominations sociales intervenus au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Efron Colombie SAS en Gfi Informatica Colombia SAS.
- Impaq Pologne en Gfi East.

2.3. IMPACTS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les principales sociétés acquises dont la volumétrie en année pleine est présentée dans le tableau ci-dessous, ont, au cours de l'exercice, contribué au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle à hauteur de 179,9 millions d'euros et de 15,6 millions d'euros.

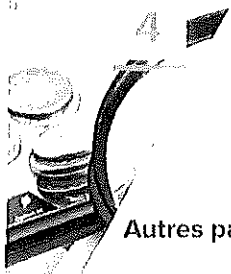
	TOTAL	Realdomin	Gallop	Gynessay	Value Pass	Vauban
CA (en millions d'euros)	316	280	12	5	5	14
Effectifs en équivalent temps plein	2 270	1 200	450	150	70	400

Le tableau ci-dessous détaille l'affectation du coût actualisé des regroupements d'entreprises de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Gallop	Realdomin contribution
Écarts d'acquisition provisoires	172 418	132 863
Immobilisations incorporelles et corporelles et financières	12 625	11 673
Clients et comptes rattachés	74 634	65 431
Indemnités de départ à la retraite	(1 107)	(1 107)
Autres provisions pour risques et charges	(1 086)	(1 086)
Imposition différée nette	14 970	14 887
Fournisseurs, Autres passifs et autres actifs	(65 425)	(60 010)
Endettement brut	(974)	(104)
Trésorerie nette	34 611	33 101
COÛT ACTUALISÉ DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	240 666	195 650
Quote-part des minoritaires	(23)	-
TOTAL	240 643	195 650

Les flux nets de trésorerie liés aux acquisitions de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Gallop
Coût actualisé du regroupement d'entreprise hors minoritaires	240 643
dont part conditionnée par des événements futurs	14 818
- Dette sur acquisition de l'exercice	(14 818)
= Trésorerie versée	225 825
Trésorerie acquise	34 611
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	260 436



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Autres passifs financiers non courants et courants

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions de filiales consolidées. Au 31 décembre 2018, les compléments de prix sont évalués selon les estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées. Dans le cadre des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, des compléments de prix sont prévus en fonction de l'EBIT ou de l'EBITDA au titre des exercices 2018 et/ou 2019.

(en milliers d'euros)	31/12/18	31.12.17
Autres passifs financiers non courants	4 024	2 929
Autres passifs financiers courants	13 622	1 832
TOTAL	17 646	4 761

(en milliers d'euros)		Échéance des dettes		
	31/12/18	2019	2020	2021
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	4 024	-
Autres passifs financiers courants	13 622	13 622	-	-
TOTAL	17 646	13 622	4 024	-

2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses acquisitions, le Groupe a reçu des garanties de passif, détaillées ci-dessous.

(en milliers d'euros)		31/12/18			
Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions	Échéance générale	Échéance spécifique Passif fiscal	Propriété Intellectuelle	Plafond général, fiscal et social	Plafond propriété intellectuelle
Tahis Consulting	25/06/18	-	-	40	-
Ordtrape	échue	31/12/18	31/12/18	410*	2 800
Business Document	échue	31/12/18	31/12/18	800*	12 500
Impaq	18/03/18	18/03/21	-	-	-
Efron	31/10/18	Prescription légale	-	2 000	-
Roff	04/04/18	Prescription légale	-	4 000	+1 MC Angola
Metawaro	22/11/18	Prescription légale	22/11/21	1000 Jusqu'au 30/06/17 puis dégressif	-
Novulyx	échue	31/03/18	-	322*	-
Computacenter	01/03/18	Prescription légale	-	400	-
Gesfor	21/02/20	Prescription légale + 30 jours	-	11 350	-
Cynapsys	02/06/20	Prescription légale + 60 jours	-	300	-
Value pass	03/07/21	28/02/22	-	1 012	-
Vauban	21/12/20	Prescription légale + 60 jours	-	2 000	-
Next	21/12/20	Prescription légale + 30 jours	-	240*	-

* Le plafond de la garantie se réduit dans le temps

2.5. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Acquisition Société d'Informatique et de Systèmes (SIS)

Le Groupe a acquis le 27 février 2019 la société française SIS (Société d'Informatique et de Systèmes) leader européen des systèmes d'information d'urgence et de traitement de l'alerte à destination de la Sécurité Civile (Sapeurs-Pompiers / SDIS et SAMUs).

Cette acquisition va permettre au Groupe de renforcer son portefeuille de solutions, de réaliser des synergies aux bénéfices des clients du Groupe et de conquérir de nouveaux marchés.



Acquisition de la société Hundred

Le Groupe a acquis, le 21 mars 2019, la société péruvienne Hundred.

Hundred est une société de services intervenant principalement sur des projets Agile, d'architecture, conseil mais aussi sur des applications mobiles. Son réseau de clientèle se concentre principalement dans les secteurs des Télécoms, banque et assurance, BBVA et Santander étant ses principaux clients.

NOTE 3

Chiffre d'affaires et clients

3.1. CHIFFRES D'AFFAIRES

La méthode de reconnaissance du revenu est fonction de la nature des prestations :

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSERVATION ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

PRESTATIONS ASSOCIÉES À DES VENTES DE PRODIGES ET DE MATÉRIELS

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de contrôle des services rendus et sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ASSOCIÉE À DES VENTES DE PRODIGES ET DE MATÉRIELS

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des deux prestations est reconnu séparément. La part du revenu relative aux progiciels

et matériels est enregistrée lors de la livraison (transfert de contrôle). Celle de la prestation d'intégration est, quant à elle, reconnue à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Toutefois, pour les ventes de licences incluant une intégration dite complexe, le progiciel/matériel et l'intégration constituent une prestation unique. Le revenu global correspondant est enregistré à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

VENTES DE PRODIGES ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de contrôle au client.

MATÉRIEL

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré au prorata temporis sur la durée du contrat.

TRAVAUX DE PRODIGES ET DE MATÉRIELS

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

3.2. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Le chiffre d'affaires reconnu par types de prestations se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	3 394 548	Régle	Forfait	Software	Autres
Chiffre d'affaires	1 394 548	501 230	645 212	124 490	123 616

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

L'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	3 394 548	Intra-groupe	France	International	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 394 548		903 895	490 653	135 617	82 483	30 309	191 117	10 831	17 159	18 850	4 287
	100%		65%	35%	10%	6%	2%	14%	1%	1%	1%	0%
Clients et comptes rattachés	506 074	(11 494)	323 786	193 782	37 443	34 347	6 451	80 872	3 754	5 464	22 851	2 600

(en milliers d'euros)	3 131 874	Intra-groupe	France	International	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874		842 860	289 014	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
	100%		74%	26%	11%	7%	1%	2%	1%	1%	1%	0%
Clients et comptes rattachés	430 366	(7 285)	329 848	107 803	41 616	32 099	2 988	4 794	3 526	4 690	15 753	2 337

(2) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

3.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Le nouveau modèle prospectif de dépréciation introduit par la norme IFRS 9 conduit le Groupe à comptabiliser des provisions statistiques. Par ailleurs, les créances sont dépréciées en cas de litige identifié.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

Gfi Informatique procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. Gfi Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur d'une quote-part des créances cédées.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « endettement, part à court terme ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances ne sont pas maintenues dans le poste clients, elles figurent dans le poste trésorerie.

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Créances clients	200 518	157 837
Créances cédées au factor	129 020	127 061
Dépréciations	(15 215)	(8 067)
TOTAL	314 323	276 831
Effets à recevoir	15	30
Actifs sur contrats	191 736	153 505
TOTAL	191 751	153 535

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an. Les Actifs sur contrats intègrent les factures à établir.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	8 067	8 275
IFRS 9 : impact de la 1 ^{re} application	5 225	-
Nouvelles dépréciations	3 921	2 583
Reprises de dépréciations	(2 851)	(2 264)
Variations de périmètre	1 398	(313)
Impact de change	(545)	(214)
DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE	15 215	8 067

Les créances clients nettes des provisions pour dépréciations se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18	Créances non échues	Créances échues
		moins de 6 mois	6 à 12 mois plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés* nets	314 323	248 783	47 200 7 769 10 571

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir

Les dix principaux clients de Gfi Informatique représentent près de 25 % du chiffre d'affaires consolidé 2018. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En France, des factures ont été cédées pour un montant de 5 208 milliers d'euros hors taxes dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées, contre 5 190 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

En Espagne et au Portugal, des factures ont été cédées pour des montants respectivement de 14 545 milliers d'euros hors taxes (8 529 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2017) et 1 218 milliers d'euros hors taxes (915 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2017) dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées.

NOTE 4 Charges et avantages de personnel

4.1. EFFECTIFS

Effectif moyen	2018	31.12.17
Cadres	14 004	12 219
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2 471	2 156
TOTAL	16 475	14 375

4.2. AVANTAGE DU PERSONNEL

PARTICIPATION

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global.

CICE

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

FRANCS DE RECHERCHE ET CRÉDITS D'IMPÔTS RECHERCHE

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les Crédits d'Impôts Recherche (CIR) sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des frais de développements activés. Ils sont présentés en déduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en réduction du coût des frais de développements activés.

(en milliers d'euros)	2018	31.12.17
Rémunération du personnel	655 337	568 231
Charges sociales	245 728	218 166
Participation	282	973
TOTAL	901 347	787 370

Le produit de l'exercice au titre du CICE s'élève à 10 793 milliers d'euros, contre 12 913 au titre de l'exercice 2017.

4.3. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres ».

Conformément à la loi portant sur la réforme des retraites, l'hypothèse d'âge de départ à la retraite prend en compte un âge minimum légal de départ à la retraite relevé progressivement de 4 mois par an, de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2018.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2016	39 096
Entrées de périmètre et autre *	423
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 412
Coûts financiers	677
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(2 180)
Variations des écarts actuariels	4 069
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2017	45 497
Entrées de périmètre et autre *	1 107
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 859
Coûts financiers	678
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(2 718)
Variations des écarts actuariels	2 715

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2018

51 126

* y compris reprises d'effectifs dans le cadre de contrats de sous-traitance

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2018 ressort à 11% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 % - 3,00 % et ;
- des tables de mortalité INSEE 2011-2013 par sexe.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,66 % (versus 1,51 % fin 2017).

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTE 5 Résultat opérationnel

5.1. MARGE OPÉRATIONNELLE SECTORIELLE

MARGE OPÉRATIONNELLE

Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents (dont les dépréciations des écarts d'acquisition) et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

L'information sectorielle de Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	FRANCE	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 394 548	903 895	135 617	82 483	30 309	191 117	10 831	17 159	18 850	4 287
MARGE OPÉRATIONNELLE	82 912	47 021	8 642	6 062	2 295	13 482	737	3 132	2 173	(632)
Marge opérationnelle en %	5,9%	5,2%	6,4%	7,3%	7,6%	7,1%	6,8%	18,3%	11,5%	-14,7%

(en milliers d'euros)	AFRIQUE	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874	842 860	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
MARGE OPÉRATIONNELLE	68 994	48 234	6 623	7 845	694	1 728	398	2 897	423	152
Marge opérationnelle en %	6,1%	5,7%	5,2%	10,2%	4,4%	6,3%	4,1%	18,2%	3,3%	3,9%

(f) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

5.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Actifs incorporels affectés

Les dotations aux amortissements liés aux actifs incorporels affectés dans le cadre de l'allocation du goodwill s'élèvent à 2 390 milliers d'euros (2 421 milliers d'euros en 2017) et concernent principalement les relations clientèles.

Restructuration

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France pour un montant de 5 900 milliers d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

ACTIONS GRATUITES

La juste valeur des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action.

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Opérations de périmètre		(3 646)	(1 564)
Actions gratuites		(80)	536
Litiges et risques fiscaux et sociaux	note 10	1 078	1 661
Déménagements		(928)	(871)
Autres		(970)	(2 980)
TOTAL		(4 546)	(1 218)

ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2016 a attribué des droits à actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions ont été acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après vérification de la présence des bénéficiaires, a autorisé l'attribution de 77 000 actions gratuites. Ces actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat. La charge de la période s'élève à 80 milliers d'euros.

AUTRES

Les autres charges non courantes comprennent principalement :

- les intérêts précomptés sur les cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice pour 394 milliers d'euros ;
- la dépréciation exceptionnelle du logiciel Théséus pour 213 milliers d'euros qui fait suite à la décision de changement d'ERP au sein du Groupe.

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Garantie sur contrats clients		8 224	7 250
Garantie sur contrats fournisseurs		111	113
Garantie de paiement de loyers		516	451
TOTAL		8 851	7 814

Dans le cadre d'un contrat d'outsourcing en Espagne signé en 2014, le Groupe a pris un certain nombre d'engagements, non certains dans le principe, pour un montant de 4,9 millions d'euros. Une garantie de paiement a été mise en place à hauteur de ce montant. Compte tenu de la probabilité de versement jugée faible par le management, aucune provision n'a été constatée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Dans le cadre des activités poursuivies, les engagements au titre des contrats de locations immobilières non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.18	Échéances		
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	53 325	17 349	35 058	918

Le contrat de bail du siège social a été étendu en 2015 pour une durée de ferme de 6 ans à compter de 2016. Le montant des loyers dus au titre de ce contrat présenté dans le tableau ci-dessus, s'élève à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 6 Financement et instruments financiers

6.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 90 millions d'euros

Le Groupe a procédé le 27 juillet 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 90 millions d'euros venant à échéance le 31 juillet 2025. Les obligations portent intérêt au taux de 3,25 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 31 juillet de chaque année, et pour la première fois le 31 juillet 2019.

6.2. ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Emprunts obligataires, part à long terme	89 606	24 885
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	160 574	56 468
Dettes de crédit-bail, part à long terme	-	-
TOTAL	250 180	81 353

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Emprunts obligataires, part à court terme	24 872	-
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	30 291	24 027
Dettes de crédit-bail, part à court terme	274	124
Concours bancaires courants	30 749	33 017
Tirages sur créances affacturées	22 137	29 267
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	1 338	43
TOTAL	109 661	86 478

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

La variation de l'endettement du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.17	Cash flows	Acquisitions	Variation " non cash "			Reclass échancier	31.12.18
				Variation de change	Variation Justo valeur			
Endettement, part long terme	81 353	364 048	-	-	30	(195 251)		250 180
Endettement, part court terme	24 027	(165 342)	17	-	1 210	195 251		55 163
Dettes de crédit-bail	124	(97)	258	(11)	-	-		274
Tirages sur créances affacturées	29 267	(7 130)	-	-	-	-		22 137
TOTAL DE L'ACTIF FINANCÉ PAR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	134 771	191 579	275	(11)	1 240	195 251		321 754

EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire a été émis en 2014 pour un montant total de 25 millions d'euros venant à échéance le 27 décembre 2019.

Les obligations émises portent intérêt au taux de 3,947 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 27 décembre de chaque année.

L'AMF a apposé ses visas n°14-244 en date du 27 mai 2014 et n°14-450 en date du 4 août 2014 sur les prospectus d'émission respectifs. Ceux-ci décrivent dans le détail l'ensemble des modalités applicables aux émissions et à l'emprunt. Le prospectus est également accessible sur le site (www.gfi.world <<http://www.gfi.world>>) à la rubrique Finance – Informations réglementées.

FINANCEMENT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le 21 février 2018, Gfi Informatique a signé un contrat de crédit syndiqué conditionné au succès de l'offre publique d'acquisition amicale de Real Dolmen. La réussite de cette OPA a permis au Groupe de disposer d'un crédit de 410 millions dont le détail est donné ci-après.

Cet emprunt est amortissable sur 5 ans et porte des intérêts à taux variable.

Ce crédit syndiqué se décompose de la manière suivante :

- 200 millions d'euros pour l'acquisition de Real Dolmen ;
- 110 millions d'euros pour le refinancement du crédit syndiqué existant. Ce crédit a été remboursé en totalité au cours de l'exercice ;
- 50 millions d'euros pour le financement des acquisitions et des investissements du Groupe. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 14 millions d'euros ;
- 50 millions d'euros au titre du crédit revolving.

Échéances de l'endettement

(en milliers d'euros)	31.12.17	2019	2020	2021	2022	Échéances au-delà 2022
Autres emprunts obligataires	114 478	24 873	-	-	-	89 606
Emprunts auprès des établissements de crédit	190 865	30 291	31 730	31 886	17 285	79 673
Dettes de crédit-bail	274	274	-	-	-	-
TOTAL	305 617	55 438	31 730	31 886	17 285	89 679

La part court-terme des emprunts bancaires au 31 décembre 2018 présente la maturité suivante :

	31.12.18	Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunt, part à court terme *	30 928	-	14 586	1 756	14 586

* Capital restant dû en valeur nominale.

6.3. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Répartition taux fixes et variables

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante avant effet des couvertures de taux :

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Taux variable	64%	159 904	55 826
Taux fixe	36%	90 276	25 527
ENDETTEMENT, PAR TAUX D'INTÉRÊT	100%	250 180	81 353

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Taux variable	55%	30 168	22 957
Taux fixe	45%	24 995	1 070
ENDETTEMENT, PAR TAUX D'INTÉRÊT	100%	55 163	24 027

NIVEAU D'EXPOSITION

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture de type contrats de swap + floor zéro. Au 31 décembre 2018, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 68 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 1 million d'euros dans les comptes consolidés de Gfi Informatique, sur la base des passifs financiers au 31 décembre 2018.

Au titre de son contrat de financement principal, le Groupe s'est engagé à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

Passifs financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La politique actuelle du Groupe est d'opérer sur les marchés financiers uniquement à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futur, pour lequel le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur. Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Les valorisations de ces instruments de couvertures sont réalisées

selon le niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autre qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2018, le Groupe utilise deux instruments de couverture, comptabilisés en « Passif financier courant » et présentant les caractéristiques suivantes :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

(en milliers d'euros)

Nature	Date d'émission	Échéances	Contrepartie	Couverture (en %)	Échéances					Juste valeur
					2019	2020	2021	2022	2023	
SWAP taux fixe + floor	30/06/18	31/03/23	CACIB	13 875	2 250	2 250	2 250	1 125	6 000	(130)
SWAP taux fixe + floor	30/06/18	21/02/23	CAIDF	23 125	3 750	3 750	3 750	1 875	10 000	(112)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	31/03/23	SG	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(93)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	31/03/23	CIC	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(43)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	21/02/23	PALA	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(86)
SWAP taux fixe + floor	30/07/18	31/03/23	ING	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(40)
				52 500	15 000	15 000	15 000	7 500	40 000	(303)

6.4. RATIO D'ENDETTEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2018, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)

Endettement financier net

Capitaux propres

RATIO D'ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES

31.12.17	31.12.18
324 547	138 156
332 522	321 918
98 %	43 %

6.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de contrats d'affacturage, de découverts et d'emprunts bancaires et obligataires.

Contrats d'affacturage

Gfi Informatique dispose, via des contrats d'affacturage, de lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement sont plafonnées à 100 millions d'euros en France.

Lignes de découvert bancaire

Le Groupe dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 35,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, ces lignes de découverts bancaires sont utilisées à hauteur de 30 millions d'euros, principalement en France.

Émission d'EUROPP

La convention de crédit du 21 février 2018 autorise Gfi Informatique à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 110 millions d'euros maximum.

Clauses conventionnelles dites de défaut

La convention de crédit du 21 février 2018 auprès d'un pool d'établissements bancaires comporte des clauses conventionnelles dites de défaut que le Groupe se doit de respecter (Cf. 6.7 : Engagements hors bilan liés au financement de la société).

6.6. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**Coût de l'endettement financier net**

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	168	58
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'EQUIVALENT DE TRÉSORERIE	168	58
Charges d'intérêt	(7 962)	(2 579)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(1 237)	(255)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(998)	(1 087)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(10 197)	(3 921)
TOTAL	(10 029)	(3 863)

Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Gains de change	1 695	357
Pertes de change	(973)	(764)
Effet des actualisations	(240)	(140)
Coût financier des engagements envers le personnel	(678)	(677)
Dépréciations nettes des reprises	-	-
Autres produits financiers (SWAP et autres)	94	21
Autres charges financières (SWAP et autres)	(180)	(103)
TOTAL	(302)	(156)

Les effets des actualisations portent principalement sur les créances représentatives des prêts aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

6.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ**Nantissements, garanties et hypothèques donnés**

Dans le cadre de son financement auprès des établissements bancaires, le Groupe a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiels.

Autres engagements donnés dans le cadre des opérations de financements

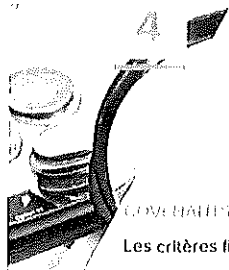
Dans le cadre de ses principaux emprunts en France, le Groupe se doit de respecter notamment les engagements présentés ci-après.

ENGAGEMENTS FINANCIERS LIÉS À LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DE LA VALEUR

Le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

ENGAGEMENTS FINANCIERS LIÉS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Certains plafonds d'investissements nets sont à respecter par le Groupe.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Les critères financiers, appréciés lors des clôtures semestrielles et annuelles, sont résumés ci-dessous :

Covenants	Exigence	au 30/06/18	au 31/12/18	au 30/06/19	au 31/12/19	30/06/20 et 30/06 de chaque année	31/12/20 et 31/12 de chaque année
Dettes financières nettes / EBITDA	R2 < à	3,75	3,25	3,25	2,75	3,00	2,50

Les agrégats utilisés pour le calcul de ces ratios sont définis de manière détaillée dans les conventions de crédit. À noter que la notion d'EBITDA correspond, de manière synthétique, à un EBITDA opérationnel complété des effets des restructurations.

Sur la base du bilan et des performances 2018, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par les contrats (crédit syndiqué et emprunts obligataires), les covenants sont donc respectés. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liés aux covenants au titre de l'exercice.

NOTE 7 Impôts sur les résultats

Traitement de la CVAE

La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 10,7 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros en 2017.

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2018 comprend neuf sociétés (cf. note 18 : Liste des sociétés consolidées). Cette option d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 320 milliers d'euros au titre de l'exercice.

7.1. RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Résultat avant impôt sur les sociétés	57 435	50 650
Taux d'impôt de la mère	33,33%	33,33%
Impôt théorique	19 141	16 882
Reports déficitaires non activés	7 748	5 658
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(975)	(349)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(3 992)	(2 873)
Effet des différences fiscales permanentes	(3 639)	(4 316)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	-
Impact des reports déficitaires activés	(4 706)	(4 065)
Impact des différences de taux d'impôt	(1 911)	(1 539)
Impact net d'impôt de la CVAE	7 135	6 945
Economie d'impôt sur produit non imposable (CIR)	(2 972)	(3 040)
Autres	1 778	38
RAPPORT SUR LES SOCIÉTÉS	17 699	14 341
Dont : Impôts courants	18 384	14 713
Impôts différés	(75)	(1 372)

Les différences permanentes comprennent 3,6 millions d'euros d'effet lié au produit non imposable du CICE, contre 4,3 millions d'euros au titre de 2017.

7.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés

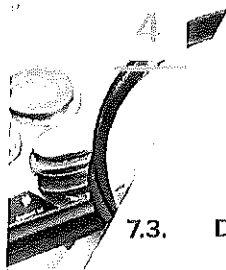
Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe. Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

Au 31 décembre 2018, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international :

(en milliers d'euros)	31.12.17	Impact IFRS 15	Impact IFRS 9	OPCIB	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	OPCIB
Différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale								
Participation des salariés et congés payés	368	-	-	368	-	-	(284)	84
Autres différences temporelles fiscales	385	-	-	385	-	-	(301)	84
Différences de base fiscale entre les entités fiscales et les entités comptables								
Reports déficitaires activés	8 555	-	-	8 555	-	-	1 500	10 055
Provision pour indemnités de départ à la retraite	15 157	-	-	15 157	-	906	645	16 708
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	(17 328)	-	-	(17 328)	-	-	(4 350)	(21 678)
Relations clientèles	(2 798)	-	-	(2 798)	-	-	512	(2 286)
Autres différences	1 726	3 903	1 306	6 935	-	(498)	(1 279)	5 158
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FRANCE	6 065	3 903	1 306	11 274	-	408	(3 557)	8 125
Différences temporelles fiscales	884	-	-	884	(180)	196	17	917
Reports déficitaires activés	1 198	-	-	1 198	14 820	-	3 183	19 201
Provision pour indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	331	-	-	331
Relations clientèles	(1 698)	-	-	(1 698)	-	(8)	165	(1 541)
Autres différences	(598)	-	-	(598)	-	(200)	958	160
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS INTERNATIONAL	(214)	-	-	(214)	14 971	(12)	4 323	19 068
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	5 851	3 903	1 306	11 060	14 791	396	765	27 193
Dont : Impôts différés actifs	8 068	-	-	12 441	-	-	-	28 100
Impôts différés passifs	(2 217)	-	-	(2 688)	-	-	-	(907)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

7.3. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Activation de déficit fiscal

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 4,7 millions d'euros.

Reports déficitaires

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.17	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Total	Economies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	55 562	(1 341)	12 429	318	142	67 110	10 055	12 313
Espagne	4 602	(229)	184	(61)	-	4 496	1 510	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
LatAm	367	(159)	686	(2)	-	892	-	234
Benelux	5 048	(491)	-	32	72 398	76 987	19 096	3 734
Suisse	6 984	(716)	611	(675)	-	6 204	-	1 489
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique	1 532	(358)	686	(74)	-	1 786	-	185
Reste du monde	1 186	(35)	762	3	-	1 916	-	454
TOTAL	75 281	(1 329)	15 458	(359)	72 540	159 391	30 661	18 409

Échéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Année d'expiration				
		2019	2021	2022	Échéances au-delà 2022	Indéfiniment
Déficits fiscaux reportés	159 391	320	985	3 012	9 931	145 143

NOTE 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1. VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	France	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Ecart d'acquisition	455 854	209 833	33 821	21 507	16 716	137 980	3 964	7 346	7 302	17 385
Autres immobilisations incorporelles	91 727	80 730	3 415	2 947	133	2 485	-	1 894	123	-
Immobilisations corporelles	31 542	16 939	2 839	1 566	355	8 009	46	624	1 137	27

(en milliers d'euros)	France	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Ecart d'acquisition	283 126	208 579	33 621	21 507	2 152	5 116	3 873	7 074	1 204	-
Autres immobilisations incorporelles	81 272	72 073	3 675	3 184	228	3	-	2 084	25	-
Immobilisations corporelles	21 315	16 374	2 439	719	250	280	49	611	576	17

8.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

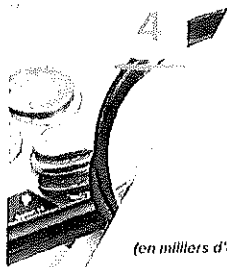
Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, il est décidé de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur, soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils donneront lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2016	304 733	23 798	280 935
Acquisitions	2 283	-	2 283
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecart de change	(669)	(577)	(92)
31 DECEMBRE 2017	306 347	23 221	283 126
Acquisitions	172 620	-	172 620
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecart de change	355	247	108
31 DECEMBRE 2018	479 322	24 468	454 854

Variation de l'exercice

La variation des écarts d'acquisition relative aux acquisitions correspond principalement :

- à l'acquisition de Realcolmen à hauteur de 132,3 millions d'euros ;
- à l'acquisition de Vauban à hauteur de 17,6 millions d'euros ;
- à l'acquisition de Gesfor à hauteur de 14,6 millions d'euros.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice sera finalisée dans le délai d'affectation conformément à la norme applicable.

Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques utilisés par le management et en fonction des activités « Services » et « Logiciels ».

À l'échelle de chaque pays, les deux activités peuvent être développées (tel est le cas en France et en Espagne). En effet, les différentes activités « Services » génèrent de fortes complémentarités alors que l'activité « Logiciels » présente une certaine indépendance, compte tenu de ses caractéristiques propres.

Au vu de cette articulation (secteurs géographiques et activités), le Groupe présente dix UGT dont en particulier 2 UGT en France, 2 UGT en Espagne.

SUIVI ULTÉRIEUR DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions d'évolution des chiffres d'affaires, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;
- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparable ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normal et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Méthode d'évaluation appliquée aux activités poursuivies

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux de croissance à l'infini ressortent à 2,0 % pour l'ensemble des UGT (2,0 % fin 2017).

Les taux d'actualisation retenus pour l'exercice sont présentés ci-après.

- 8,5 % pour les UGT France (9,0 % fin 2017) ;
- 8,9 % pour l'UGT Benelux CGU (9,0 % fin 2017) ;
- 9,8 % pour les UGT Espagne (9,5 % fin 2017) ;
- 10,8 % pour l'UGT Portugal (10,0 % fin 2017) ;
- 10,1 % pour l'UGT Pologne (10,0 % fin 2017) ;
- 9,0 % pour l'UGT Suisse (9,0 % fin 2017) ;
- 11,4 % pour l'UGT LatAm (12,0 % fin 2017) ;
- 12,3 % pour l'UGT Maroc (12,0 % fin 2017).

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2019. Pour les années 2020 à 2023, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 3 % et 8 % pour l'ensemble des UGT.

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2018 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

Tests de sensibilités et valeur des écarts d'acquisition par UGT

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par le Groupe correspond aux fourchettes de valeurs retenues dans les tests de sensibilités et présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2019 à 2023 ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2019 à 2023 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

FRANCE

La France porte 46 % des écarts d'acquisition du Groupe. Ils s'élèvent à 209 millions au 31 décembre 2018 et se répartissent respectivement à hauteur de 148 millions d'euros et 61 millions d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

À L'INTERNATIONAL

Les écarts d'acquisition à l'international s'élèvent à 247 millions d'euros. Hormis l'Espagne, les UGT à l'international correspondent à l'activité de « Services ».

En Espagne, ils s'élèvent à 34 millions au 31 décembre 2018 et se répartissent respectivement à hauteur de 33 millions d'euros et 1 million d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

L'écart d'acquisition de Realdolmen a été rattaché à l'UGT Benelux dont la valeur comptable s'élève à 133 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, hormis l'UGT Progiciels (cf. tableau ci-dessous), les résultats des tests de sensibilités montrent qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable des autres UGT à devenir inférieure à leur valeur nette comptable.

(en milliers d'euros)	Goodwill	UGT Progiciels
	En % du total	En valeur
Sensibilité à la variation raisonnable d'une hypothèse		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	-0,2%	(959)
Diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-0,7%	(3 092)
Diminution de 0,5 point de taux de marge	0,0%	-
Diminution de 0,5 point de taux de croissance chiffre d'affaires	0,0%	-
Dégradation de 10% des hypothèses de BFR	0,0%	-
Sensibilité à la variation raisonnable d'une combinaison d'hypothèses		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à :		
une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-2,0%	(9 112)
une baisse de 0,5 point du taux de marge	-1,7%	(7 714)

8.3. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. 8.2 « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée d'utilité prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

La valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basé sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable.

RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation :

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 5 à 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Gfi Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

(en milliers d'euros)	31.12.18			
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs brutes	Valeurs nettes
Logiciels acquis	39 064	32 752	6 312	10 204
Logiciels créés	29 684	23 301	6 383	4 230
Frais de développement	121 508	57 056	64 452	49 900
Relations clientèles et contrats	35 728	21 148	14 580	16 938
TOTAL	225 984	134 257	91 727	31 272

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises. Les logiciels créés correspondent principalement aux frais afférents au projet de système intégré pour le Groupe (projet Théséus).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2016	164 080	86 642	77 438
Immobilisations acquises	2 828	-	2 828
Immobilisations générées en interne	20 118	-	20 118
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(59)	(58)	(1)
Amortissements de la période	-	16 581	(16 581)
Entrées de périmètre	(3 500)	(143)	(3 357)
Reclassement	1 506	663	843
Ecart de change	(116)	(100)	(16)
31 DÉCEMBRE 2017	184 857	103 585	81 272
Immobilisations acquises	907	-	907
Immobilisations générées en interne	26 885	-	26 885
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(458)	(458)	-
Amortissements de la période	-	19 253	(19 253)
Entrées de périmètre	13 789	12 082	1 707
Reclassement	62	(188)	250
Ecart de change	(58)	(17)	(41)
31 DÉCEMBRE 2018	225 983	133 257	92 726

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Logiciels » du Groupe.

MÉTHODE D'ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2019. Pour les années 2020 à 2023, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 2 % et 10 % pour l'ensemble des logiciels.

Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation des tests de dépréciation au titre de 2018 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

8.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31/12/18 Valeurs brutes	31.12.17 Valeurs nettes
Constructions et terrains	15 691	9 297	6 394	445
Installations techniques et matériels	14 667	10 857	3 810	2 446
Autres immobilisations corporelles	62 564	41 708	20 856	18 424
Autres immobilisations en crédit-bail	4 211	3 729	482	-
TOTAL	97 133	65 591	31 532	21 315

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2016	55 065	35 723	19 342
Immobilisations acquises	11 863	-	11 863
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(11 883)	(5 824)	(6 059)
Amortissements de la période	-	4 961	(4 961)
Entrées de périmètre	-	-	-
Reclassement	1 986	810	1 176
Ecart de change	(139)	(93)	(46)
31 DÉCEMBRE 2017	56 892	35 577	21 315
Immobilisations acquises	10 741	-	10 741
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(6 324)	(3 793)	(2 531)
Amortissements de la période	-	6 390	(6 390)
Entrées de périmètre	36 063	27 564	8 499
Reclassement	(50)	-	(50)
Ecart de change	(189)	(147)	(42)
31 DÉCEMBRE 2018	97 133	65 591	31 542

NOTE 9 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

9.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital, inchangé depuis le 31 décembre 2017, est composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale et s'élève à 133 141 542 euros.

Le nombre d'actions au 31 décembre 2018 est détaillé dans le tableau ci-après :

Nombre d'actions	2018	2017
Nombre d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	-	77 500
TOTAL	66 570 771	66 648 271

9.2. NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résultats par action

RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen d'actions		31.12.17
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenus	(114 428)	(153 913)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	66 456 343	66 416 858
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	-	77 500
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	66 456 343	66 494 358

Résultat par action		31.12.17
Résultat, part du Groupe	(en milliers d'euros)	39 850
Résultat de base par action	(en euros)	0,60
Résultat dilué par action	(en euros)	0,56

9.3. OPERATION SUR LES TITRES AUTO DETENUS

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 158 825 titres au 31 décembre 2017, valorisés à 1 032 milliers d'euros.

Au cours de la période :

- l'acquisition de 47 102 titres au prix moyen de 7,98 € ;
- la cession de 58 897 titres au prix moyen de 7,75 € et ;
- l'attribution des 77 000 actions au titre des actions gratuites,

ont porté ce nombre de titres à 70 030 au 31 décembre 2018.

Ces titres, valorisés à 486 milliers d'euros, représentent 0,1 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2018.

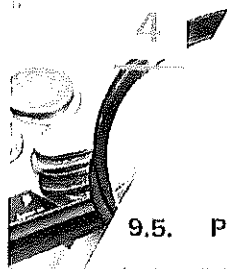
9.4. DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dividendes versés en 2018

Le dividende voté par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève à 0,15 centime d'euro par action. Cette décision a donné lieu à un versement d'un montant de 9 975 milliers d'euros.

Affectation du résultat social de l'exercice 2018

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 25 717 milliers d'euros de la manière suivante : aux actionnaires à titre de dividendes pour un montant de 9 986 milliers d'euros, au compte de réserve légale pour un montant de 1 286 milliers d'euros et le solde au compte de report à nouveau.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

9.5. PLANS D'ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2016 a attribué des droits à actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions ont été acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après vérification de la présence des bénéficiaires, a autorisé l'attribution de 77 000 actions gratuites. Ces actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat. La charge de la période s'élève à 80 milliers d'euros.

9.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Transactions conclues avec l'actionnaire de référence

Dans le cadre de l'Avenant du Pacte d'actionnaire conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagés à céder l'intégralité de leurs participations à Mannai Corporation. Conformément à cet engagement, le premier bloc d'actions d'environ 29 % du capital et droits de vote a été cédé les 19 juin et 10 juillet 2017. La cession du second bloc d'actions, intervenue le 12 juin 2018, soit 10 206 695 actions à un prix de 8,50 €, a porté la participation de Mannai Corporation à 96,6 % du capital.

Suite à cette acquisition complémentaire, Mannai Corporation a déposé, le 06 novembre 2018, auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'Offre Publique de Retrait suivie immédiatement du retrait obligatoire « OPR-RO » des actions

Gfi Informatique non détenues par Mannai Corporation. L'avis de conformité ayant été émis par l'AMF le 27 novembre 2018, l'Offre a été ouverte sur une période de 10 jours (du 29 novembre au 12 décembre 2018).

Les actions apportées dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait et celles transférées à Mannai Corporation (actions non présentées lors de l'offre) ont permis à ce dernier d'acquérir 1 958 995 actions au prix de l'offre soit 10,50 € par action et portant ainsi sa participation à 99,49 % du capital et des droits de vote de Gfi Informatique

Autre transaction avec les organes de Direction

Les autres transactions avec les parties liées sont présentées en note 15.

NOTE 10 Autres provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « Litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de Gfi Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

10.1. PROVISIONS NON COURANTES

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite en France constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 4 « Charges et avantages du personnel ».

(en milliers d'euros)	31.12.17	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.18
Indemnités de départ à la retraite	45 497	1 107	4 537	(2 718)	2 715	51 138
TOTAL	45 497	1 107	4 537	(2 718)	2 715	51 138

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

10.2. PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement et autres	Total
Prud'hommes et restructurations engagées	1 895	-	607	(1 039)	-	1 463
Litiges divers	127	-	-	(118)	-	9
Risques fiscaux et sociaux	3 050	1 063	-	(2 368)	18	1 763
Autres	238	334	316	(463)	(3)	422
Total	5 310	1 397	923	(3 928)	15	3 797

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations			Total Dotations	Reprises			Total Reprises	Dont reprises sans utilisation
	Courante	Non courante	Financière		Courante	Non courante	Financière		
Prud'hommes et restructurations engagées	-	607	-	607	-	(1 039)	-	(1 039)	(121)
Litiges divers	-	-	-	-	-	(118)	-	(118)	-
Risques fiscaux et sociaux	-	-	-	-	(41)	(2 328)	-	(2 369)	(1 581)
Autres	35	281	-	316	(351)	(111)	-	(462)	(126)
Total	35	888	-	923	(392)	(3 447)	-	(3 839)	(2 828)

Provisions prud'hommes et restructurations engagées

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisations concernent pour l'essentiel la France.

Risques fiscaux et sociaux

La reprise concerne principalement une filiale portugaise, les contrôles fiscaux se sont achevés au cours de l'exercice.

10.3. RISQUES DIVERS

Des contrôles fiscaux, sur les exercices 2015, 2016 et 2017, sont actuellement en cours sur les sociétés françaises Gfi Informatique et Gfi Informatique - Production. À ce jour, aucun redressement significatif n'a été identifié par l'administration.

Par ailleurs, les sociétés françaises Gfi Informatique et Addstones Vanilla ont fait l'objet d'un redressement suite à un contrôle Urssaf. Les périodes contrôlées concernaient les exercices 2015, 2016 pour Gfi Informatique et 2015, 2016, 2017 pour Addstones- Vanilla.

10.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX RISQUES ET LITIGES

Le nantissement donné par le Groupe le 30 octobre 2012 dans la cadre du litige TVA a fait l'objet d'une main levée au cours de l'exercice. Ce nantissement portait sur la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production.

NOTE 11 Autres actifs non courants

11.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)			31.12.18	31.12.17
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction / personnel	10 112	(1 190)	8 922	6 720
Dépôts, cautionnements et autres	5 839	(67)	5 772	5 691
Autres créances immobilisées	2 570	-	2 570	2 394
Titres non consolidés	305	(68)	237	104
TOTAL	18 826	(1 225)	17 601	14 909

11.2. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Créances fiscales	26 622	24 717
VALEUR BRUTE	26 622	24 717
Dépréciations	-	-
TOTAL	26 622	24 717

Les autres actifs non courants sont principalement composés des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2016 et suivants.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

Les créances de CICE du groupe d'intégration fiscale dont Gfi Informatique est la mère ont fait l'objet de cessions déconsolidantes pour un montant de 11 066 milliers d'euros au cours de l'exercice 2018, 12 234 milliers d'euros au cours de l'exercice 2017 et 10 149 au cours de l'exercice 2016.

Le crédit d'impôt résiduel sera, soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2022.

NOTE 12 Actifs et passifs courants

12.1. AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Créances fiscales	34 833	35 005
Autres créances	5 731	3 497
Avances et acomptes versés sur commandes	3 141	1 238
Créances sur cession d'actifs	-	-
TOTAL BRUT	43 705	39 740
Dépréciations	(13)	(11)
TOTAL NET	43 692	39 729

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux. Il comprend également la quote-part des créances de CIR recouvrable en 2019.

12.2. DETTES FISCALES ET SOCIALES

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Dettes sociales	159 630	135 201
Dettes fiscales	95 829	89 989
Impôts sur les sociétés	6 634	3 368
TOTAL	262 093	228 558

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

12.3. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Dettes sur immobilisations	1 287	970
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	25 153	11 504
Autres	1 844	1 333
TOTAL	28 284	13 807

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 12 Instruments financiers

13.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS, LIQUIDES, COURANTS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS À LA JUSTE VALEUR EN COUNTERPARTIE DU RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS À PAIEMENT FIXE OU DÉTERMINABLE

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

INSTRUMENTS LIQUIDES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

(en milliers d'euros)		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Ventilation par catégories d'instruments			
			Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	17 501	-	-	-	17 501	-
Autres actifs financiers non courants	26 622	-	-	-	26 622	-
Clients et comptes rattachés	506 074	-	-	-	506 074	-
Autres créances	43 705	-	-	-	43 705	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 294	35 294	-	-	-	-
ACTIFS	629 196	35 294			593 802	
Endettement, part à long terme	250 180	-	-	-	-	250 180
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	-	-	-	4 024
Endettement, part à court terme	109 661	-	-	-	-	109 661
Passifs financiers courants	504	-	504	-	-	-
Autres passifs financiers courants	13 622	-	-	-	-	13 622
Fournisseurs	130 266	-	-	-	-	130 266
Dettes fiscales et sociales	262 093	-	-	-	-	262 093
Autres passifs courants	28 284	-	-	-	-	28 284
PASSIFS	784 100		504			718 143

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

13.2. EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	SAP 18	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(85)	(85)	-	-	-
Prêts et créances	(2 140)	(830)	(240)	-	(1 070)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(9 199)	(7 962)	-	(1 237)	-
Total	(11 424)	(8 877)	(240)	(1 237)	(1 070)

13.3. MATURITE

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

(en milliers d'euros)		31/12/19	2019	2020	2021	2022	Échéances au-delà 2022
Autres emprunts obligataires *	note 6	90 000	-	-	-	-	90 000
Intérêts		20 491	2 925	2 933	2 925	2 925	8 783
Emprunts, part à long terme *	note 6	163 543	32 799	32 799	18 198	79 644	103
Intérêts		11 553	-	4 735	3 821	2 940	57
Autres passifs financiers non courants	note 2	4 024	-	4 024	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		289 511	35 724	40 471	24 944	85 569	98 943
Endettement, part à court terme *	note 6	56 204	56 204	-	-	-	-
Intérêts		6 599	6 599	-	-	-	-
Passifs financiers courants	note 6	504	504	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	note 2	13 622	13 622	-	-	-	-
Fournisseurs		130 266	130 266	-	-	-	-
Autres passifs courants	note 12	28 284	28 284	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		229 479	225 879	-	-	-	-

* capital restant dû, présenté en valeur nominale

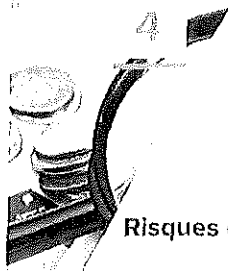
13.4. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe délient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les politiques de gestion de ces risques sont résumées ci-après.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en note 3 « Chiffre d'affaires et clients ». Le tableau de passage de la dépréciation, présentant ses variations au cours de l'exercice, figure également dans cette note.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (hors zone Euro), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous. En cas d'évolution défavorable uniforme de l'euro de 1 centime, l'impact s'élèverait à 0,4 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Position nette avant gestion de couverture
Zloty Polonais	8 020	(9 070)	(1 050)
Kwanza Angolais	3 685	(1 049)	2 636
Dirham Marocain	30 645	(24 336)	6 309
Francs Suisse	11 737	(2 110)	9 627
Francs CFA	3 686	(4 630)	(944)
Livre Sterling	1 824	(2 555)	(731)
Dollar Américain	1 320	(904)	416
Peso Mexicain	24 078	(22 430)	1 648
Couronne Suédoise	125	(22)	103
Real Brésilien	3 087	(642)	2 445
Pataca Macanais	814	(144)	670
Peso Colombien	3 827	(2 766)	1 061
Leu Roumain	17 569	(372)	17 197
Dinar Tunisien	4 023	(4 440)	(417)
Dollar Singapour	105	(81)	24
Dirham des Emirats Arabes unis	1 330	(1 970)	(640)
Baïboa Panaméen	68	(16)	52
TOTAL	115 943	(115 943)	0

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

NOTE 14 Tableaux des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Incidences des variations de périmètre

Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre, pour un montant de 191 073 milliers d'euros, concernent principalement les acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

Souscription et remboursement d'emprunts

Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent :

- les flux de financement net des frais sont relatifs au nouvel emprunt syndiqué et l'émission de l'emprunt obligataire 2018 ;
- les flux, pour un montant de - 180 154 milliers d'euros, sont principalement liés au remboursement du Crédit Syndiqué 2015 (79 209 milliers d'euros) et du crédit relais (85 000 milliers d'euros).

NOTE 15 Rémunérations des membres des organes d'administration et de Direction

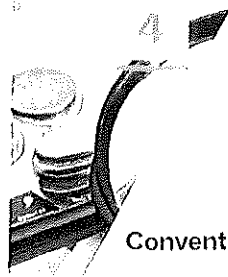
Rémunérations versées

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2018 et de l'année 2017 aux membres des organes d'administration et de Direction, de la part de Gfi Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération variable	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2018	896	500	4	213	1 613	-
2017	836	316	4	224	1 380	-

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée selon des critères établis par le Comité des rémunérations, afférents à la performance de l'année ainsi qu'aux objectifs de croissance externe.

Gfi Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Convention de non-concurrence et engagement post-mandat

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, le versement d'une somme forfaitaire qui a été, par avenant du 29 mars 2013, portée à 850 000 euros.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2018.

Attributions d'actions gratuites

Le nombre de droits à actions gratuites attribués dans le cadre du Plan 2016 au profit de certains salariés s'élevait à 310 000. Par décision du conseil d'administration du 21 février 2018, 77 000 actions gratuites ont définitivement été attribuées.

NOTE 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte du résultat consolidé pour la France sont les suivants :

	GRANT THORNTON				ERNST & YOUNG et Autres				TOTAL			
	2018		2017		2018		2017		2018		2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	387 050	85%	421 800	81%	449 600	59%	529 600	99%	838 650	69%	951 400	90%
Services autres que la certification des comptes	68 225	15%	100 500	19%	314 400	41%	6 500	1%	382 625	31%	107 000	10%
TOTAL	455 275	100%	522 300	100%	764 000	100%	536 100	100%	1 221 275	100%	1 058 400	100%

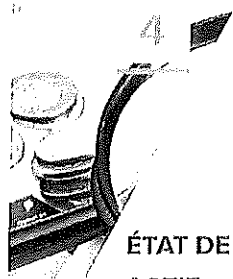
NOTE 17 Application IFRS 15, tableaux de passage

RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/18 IFRS 15	01/01/18 IFRS 15	31/12/17 IAS 18	31/12/17 IAS 18
Chiffre d'affaires	1 394 548	(3 724)	1 390 824	1 131 874
Charges de personnel	(901 347)	192	(901 155)	(901 347)
Actifs et charges externes	(367 344)	-	(367 344)	(367 344)
Impôts, taxes et versements assimilés	(17 284)	-	(17 284)	(17 284)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)	(23 043)	-	(23 043)	(23 043)
Autres produits et charges opérationnels courants	(2 618)	-	(2 618)	(2 618)
MARGE OPÉRATIONNELLE	87 912	(3 532)	79 380	75 819
Marge opérationnelle nette	8,9%		5,9%	6,9%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	67 746	(3 532)	63 213	55 819
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(10 029)	-	(10 029)	(1 000)
Autres produits et charges financiers	(282)	-	(282)	(1 306)
Impôts sur les résultats	(17 609)	1 177	(16 432)	(13 341)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	39 826	(2 355)	37 471	37 317
dont part du Groupe	39 850	(2 355)	37 495	37 124
dont part ne donnant pas le contrôle	(24)		(24)	185

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/18 IFRS 15	01/01/18 IFRS 15	31/12/17 IAS 18	31/12/17 IAS 18
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	39 826	(2 355)	37 471	37 309
Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	22 969	-	22 969	19 142
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 477	-	1 477	441
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	686	-	686	(598)
Profits et pertes de dilution	-	-	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	64 958	(2 355)	62 603	56 294
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	8 785	-	8 785	3 608
Coût des swaps	146	-	146	39
Charge d'impôt	17 609	(1 177)	16 432	13 341
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	91 498	(3 532)	87 966	73 282
Impôt versé	(18 003)	-	(18 003)	(14 089)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(8 433)	3 532	(4 901)	(35 496)
LE FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	65 062		65 062	23 697
LE FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(229 719)		(229 719)	(36 448)
LE FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	124 052		124 042	2 643
+/- Incidence des variations de cours des devises	(1 498)	-	(1 498)	(404)
VARIATION DE TRÉSORERIE	7 901		7 987	(20 512)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ ACTIF

(en milliers d'euros)	31-12-18	31-12-17	31-12-18	31-12-17
Ecart d'acquisition	455 854	-	455 854	283 126
Autres immobilisations incorporelles	91 727	-	91 727	81 272
Immobilisations corporelles	31 542	-	31 542	21 315
Actifs financiers non courants	17 501	-	17 501	14 909
Impôts différés actifs	28 100	(3 196)	24 904	8 068
Autres actifs non courants	26 622	(760)	25 862	24 717
ACTIFS NON COURANTS	651 346	(3 956)	647 390	433 407
Stocks de marchandises	3 083	-	3 083	624
Clients et comptes rattachés	506 074	(4 295)	501 779	430 366
Autres créances	43 692	-	43 692	39 729
Charges constatées d'avance	18 473	-	18 473	15 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 294	-	35 294	29 675
ACTIFS COURANTS	606 616	(4 295)	602 321	515 462
TOTAL ACTIF	1 257 962	(8 251)	1 249 711	948 869

PASSIF

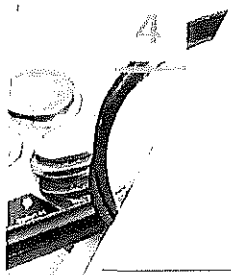
(en milliers d'euros)	31-12-18	31-12-17	31-12-18	31-12-17
Capital	133 142	-	133 142	133 142
Primes	64 869	-	64 869	64 869
Réserves consolidées	145 572	6 307	151 880	129 839
Autres	(8 319)	-	(8 319)	(6 186)
Réserves de conversion	(3 430)	-	(3 430)	(596)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe	331 834	6 307	338 141	321 068
Part ne donnant pas le contrôle	688	-	688	850
CAPITAUX PROPRES	332 522	6 307	338 829	321 918
Endettement, part à long terme	250 180	-	250 180	81 353
Impôts différés passifs	907	(471)	436	2 217
Provisions non courantes	51 138	-	51 138	45 497
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	4 024	2 929
PASSIFS NON COURANTS	306 249	(471)	305 778	131 996
Provisions courantes	3 657	-	3 657	5 310
Endettement, part à court terme	109 661	-	109 661	86 478
Passifs financiers courants	504	-	504	60
Autres passifs financiers courants	13 622	-	13 622	1 832
Fournisseurs	130 266	-	130 266	90 616
Dettes fiscales et sociales	262 093	-	262 093	228 558
Autres passifs courants	28 284	-	28 284	13 807
Produits constatés d'avance	71 104	(14 087)	57 017	68 294
PASSIFS COURANTS	619 191	(14 087)	605 104	494 955
TOTAL PASSIF	1 257 962	(8 251)	1 249 711	948 869

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

NOTE 18 Liste des sociétés consolidées

		Siège social		N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Nom de la société		Adresse	Code postal et Ville					
France								
Gfi Informatique SA	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère tête de groupe			France
Gfi 7 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924	IG	100%	100%	France
Gfi 8 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161	IG	100%	100%	France
Gfi 9 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237	IG	100%	100%	France
Gfi Prodiges SAS	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100%	100%	France
Addstones-Vanilla SAS	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	432 116 504	IG	100%	100%	France
Gfi Business-Transformation SAS	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937	IG	100%	100%	France
Awakti (S&I) SAS	(1)	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	412 013 922	IG	100%	100%	France
Edigifais		2 bd vauban	78180 Montigny-le-bretonneux	821 720 737	IG	100%	100%	France
Cynapsys France		1 place charles de gaulle	78180 Montigny-le-bretonneux	510 178 270	IG	100%	100%	France
Nextl		117 avenue charles de Gaulle	92200 Neuilly sur seine	791 107 709	IG	100%	100%	France
Business Document SAS	(1)	50, boulevard de la Reine	92100 Boulogne Billancourt	492 079 050	IG	100%	100%	France
Novulus SAS	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	534 713 789	IG	65%	65%	France
Melaware Technologies SA	(1)	60, route de Sartrouville Parcs gâtions BAT 1	78230 Le Pecq	398 138 545	IG	100%	100%	France
SCI Via Domitia		151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100%	100%	France
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 561	IG	70%	70%	France
Brand Now day consulting		4 place du Marché Neuf	78100 Saint-Germain-en-Laye	385 365 713	IG	56%	56%	France
Somafor SARL		9-11, rue Benoît Malon	92150 Suresnes	389 150 137	IG	100%	100%	France
SCI Gifimo	(1)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100%	100%	France
Hoff France		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	494 239 908	IG	100%	100%	France
(1) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France								
Europe								
Gfi Benelux		Square de Meûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 427 608 266	IG	100%	100%	Belgique
"Gfi Infrastructure Services S.A. (ex Computacentor)"		13-15, Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52.391	IG	100%	100%	Luxembourg
Real Solution SA		Rue d'Elch 33	L1461 Luxembourg	LU13/83058	IG	100%	89%	Luxembourg
Real Software nederland BV		Printerweg 26	183021AD Amersfoort	806473095B01	IG	100%	89%	Pays-Bas
Gfi NV		Square de Meûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 450 798 491	IG	100%	100%	Belgique
Realdolmen NV		Avenue Vaucamps 42	1654 Hulzingen	0429.037.235	IG	88,92% (1)	89%	Belgique
IMPAG Sp. Z o.o		ul.Wolaska 22	02-675 Warszawa	POLOGNE	000008546	IG	100%	Pologne
IT Skills Sp. z o.o		ul.Wolaska 22	02-675 Warszawa	POLOGNE	0800397402	IG	100%	Pologne
IMPAG UK Limited		9 Bridge Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175	IG	100%	100%	Royaume-Uni
Gfi Österreich GmbH		Bozner Platz 4	6020 Innsbruck	466734 z	IG	100%	100%	Autriche
Impag Addstones Services S.R.L.		Sector 1, Calea Floreasca 169A, Clădirea A, etaj 4, birou 2057-A	Bucuresti	259897	IG	100%	100%	Roumanie
Vauban		Rue coffet nr 38 B2 secteur 3	Bucuresti		IG	100%	100%	Roumanie
Gfi International		Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Quates	CH-660 0 703 000-2	IG	100%	100%	Suisse
IMPAG AG		Badenerstrasse 580	CH-8048 Zurich	CHIE - 1074M.656	IG	100%	100%	Suisse
Gfi Levante SL	(2)	C/Los Monegras 51N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100%	100%	Espagne
Gfi Cataluña Grupo Corporativo SA	(2)	C/ Comte Urgell, 240 - 7A	08036 Barcelona	A-82673542	IG	100%	100%	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Norte		C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100%	100%	Espagne
Raff Espana Consultores Independientes SA	(2)	C/Serrano Galvache, 56 - Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100%	100%	Espagne
Sovac Consultores SL		Máximo Aguirre, 18-Bis 3º	48011 - Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100%	100%	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA	(2)	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100%	100%	Espagne



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux États financiers consolidés

Gfi Portugal - Tecnologias de Informação, SA	Edifício Atlantis - Avenida D. João II, lote 1,05, 2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502/26890	IG	100%	100%	Portugal
Roff Consultores Independentes SA	Rua Afonso Praça nº30, 6ème étage, Torre de Monsanto Miraflores	1195 Algés	503882887	IG	100%	100%	Portugal
Roff SDF Lda.	Parkurbis, Parque de Ciência e Tecnologia da Covilhã	6200-885 Tondosendo	508924928	IG	100%	100%	Portugal
Roff Suisse	Chemin de la Vuarpillière, 29	1260 Nyon	55011238122	IG	100%	100%	Suisse
RNIC Independent Consultants AB	Shireplan 4C - 4ème étage, bureau 42	114 35 Stockholm	556821809901	IG	100%	100%	Suède
Gfi Informatique Holding GmbH	Hellwegstr. 86	70191 Stuttgart	1198170548	IG	100%	100%	Allemagne
(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne							
Hors Europe							
Somafor RCISA	6, Il Plateaux des Vailons	06 BP 1293 Abidjan	CI-Abj- 1989-B-33816	IG	100%	100%	Côte d'Ivoire
Efron Colombia SAS	Carrera 20	# 33 A - 20 Bogotá	830 053693-2	IG	100%	100%	Colombie
Gfi Informatica Mexico SA de CV	Calle Solón, 212 Dep 101 Colonia Palmas Polanco Distrito Miguel Hidalgo	11560 México DF	ECO110602KR2	IG	100%	100%	Mexique
Efron Consulting Inc	27 School Street, FL4	Boston MA02108	33-1223303	IG	100%	100%	USA
Gesfor Mexico, S.A de C.V	AV. Insurgentes Sur, No.800, Piso 9 of Colonia de Valle, Delegación Benito Juárez.	03100 Mexico City	198,149	IG	100%	100%	Mexique
Gesfor Mexico Services, S.A de C.V	Matias Romero, 216 Piso 6, Colonia del Valle	03100 Mexico City	430,714-1	IG	99%	99%	Mexique
GESF Services de Mexico S.A de C.V	Matias Romero, 216 Piso 6, Colonia del Valle	03100 Mexico City	458 379-1	IG	100%	100%	Mexique
Gesfor Panama	Calle Isaac Hanono Missil, Edificio Oceanía Business Plaza	Torre 2000, Piso 20, oficina 20B, Ciudad de Panama	1202251-1-582439	IG	100%	100%	Panama
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra - Bloc Folla - AM 2046 El Aouina - Tunis	1053 Tunisie	B15111052017	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys Inc	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B24183032019	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys Com	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B2420022004	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B04105242009	IG	100%	100%	Tunisie
RoffMex Consulting, SA de C.V.	Teolotla No. 325 Colonia Jardines des Pedregal Delegación Alvaro Obregón	01900 Ciudad de Mexico	558815/1	IG	55%	55%	Mexique
Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maarouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100%	100%	Maroc
Roff Brasil - Consultoria em Sistemas da Informação, Ltda.	Avenida Paulista nº37, 4ème étage Bela Vista	CEP 01311-902, São Paulo	15.323.818/0001-12	IG	100%	100%	Brésil
RoffToc Angola - Consultoria, Serviços e Produtos, Lda	Rua Comandante Steno nº 19/21	Bairro Alvalade	5401152493	IG	100%	100%	Angola
Roff NCA SARL	14, avenue Mers Sultan, 3ème étage	20190 Casablanca	40453753	IG	100%	100%	Maroc
Roff Asia Limitada	Alameda Dr. Carlos D'Assunção nº 101-187, Edifício Brillante 19º U	Macau	545154	IG	100%	100%	Chine
Value Pass	Bouskoura business park	Casablanca	142 157	IG	100%	100%	Maroc
Holding Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maarouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100%	100%	Maroc
Metaware Services	Lot Manderouna 300 Sidi Maarouf	20190 Casablanca	1125 255	IG	100%	100%	Maroc
Gfi Maroc Offshore	1100, Bd Al Qods, Sidi Maarouf	20190 Casablanca	163 083	IG	100%	100%	Maroc
Sociétés fusionnées au cours de l'exercice							
Cognitis France SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	348 786 799	IG	100%	100%	France
Tikawa Productions SARL	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	451 571 293	IG	100%	100%	France
ITN Consultants SAS	82, rue Saint-Lazare	75009 Paris	333 489 532	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique Telecom SASU	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	501 707 293	IG	100%	100%	France
Garsys SAS	53, rue Sibert	42400 Saint-Chamond	493 036 602	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique - Production SA	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	428 286 496	IG	100%	100%	France
Gfi Infogen Systems SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	387 554 710	IG	100%	100%	France
Value Team, SARL	131, Bd d'Anfa	20100 Casablanca	292 201	IG	100%	100%	Maroc
NVBS SARL	332, Bd Brattim Roudani, Maârif	20100 Casablanca	144 615	IG	100%	100%	Maroc
Sociétés sorties du périmètre au cours de l'exercice							
Franklin NV	Grote Steenweg 15	9840 Zevenegem	0427684480	IG	100%	89%	Belgique
Impaq Addstone S.R.L.	48 Tomisana Street	Bucharest	313033	IG	100%	100%	Roumanie

IG = intégration globale

GFI INFORMATIQUE
Société Anonyme au capital de 133 141 542 euros
Siège social : 145 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen
385 365 713 R.C.S Bobigny
(La « Société »)

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 7 juin 2019

Le vendredi 7 juin 2019, à 11 heures les actionnaires de la Société Gfi Informatique se sont réunis au Sofitel Paris Arc de Triomphe, 14 rue Beaujon 75008 - PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration suivant Avis de convocation à l'Assemblée Générale paru au journal d'annonces légales la «Gazette du Palais » le 23 mai 2019.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alekh Grewal, représentant de la société Mannai Corporation Q.P.S.C, et Madame Alina TORTOCHAUT, représentant du FCPE Gfi Informatique Expansion, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Cyril Malher est désigné en tant que secrétaire.

Le Président relève au vu de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent (66 449 741 actions (99,82 % du capital social), soit plus du quart des actions de la Société. En conséquence, les conditions de quorum fixées par la loi pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, les laissant à la disposition des actionnaires :

- l'Avis de réunion préalable du 3 mai 2019;
- l'attestation de parution de l'Avis de convocation publié à la Gazette du palais le 23 mai 2019 ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique ;
- L'état de l'actionnariat et du nombre de voix seize jours avant l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 ;
- L'avis de convocation adressée aux actionnaires comprenant : l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions, un exposé sommaire de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018, la demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83;

- la feuille de présence, émargée et accompagnée des pouvoirs des actionnaires ;
- le Rapport de Gestion 2018 ;
- le Rapport du Conseil d'administration sur les projets des résolutions ;
- le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ;
- le Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018;
- Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des nouveaux Statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Il indique en outre que ces mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique.

Le Président fait également observer que la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant cette réunion, conformément aux articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Monsieur Pierre Jouanne et le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Samuel Clochard, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, en date du 22 mai 2019. Les Commissaires aux comptes sont présents.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, en date du 22 mai 2019, pour Monsieur Vincent Bracchetti et Madame Nadira Zeroual.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Fixation du montant de l'enveloppe des jetons de présence pour l'exercice en cours ;
5. Approbation d'une convention réglementée conclue avec la société Auteuil Conseil relative au versement d'un complément d'honoraire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Vincent Rouaix, Président et Directeur Général ;

8. Approbation de la cooptation de Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'administrateur de la Société en remplacement d'Itéfin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal, démissionnaire ;
9. Renouvellement de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur de la Société ;
10. Renouvellement de Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'administrateur de la Société ;
11. Renouvellement de Monsieur Alekh Grewal en qualité d'administrateur de la Société ;
12. Renouvellement de Monsieur Keith Higley en qualité d'administrateur de la Société ;
13. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Sabine Schimel, remplacement par Madame Nathalie Andrieux ;
14. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Anne-Lise Bapst, remplacement par Madame Charlotte Dennery-Dufourcq ;
15. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Carole Foissaud démissionnaire, remplacement par Madame Gabrielle Gauthey ;
16. Nomination de Madame Christine Removille en qualité d'administrateur de la Société ;
17. Nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité d'administrateur de la Société ;
18. Nomination de Monsieur Hamdi Chatti en qualité d'administrateur de la Société ;
19. Renouvellement de Monsieur Santhosh Krishnamoorthy en qualité de censeur.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

20. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société, sous conditions, et dans la limite de 300.000 actions ;
21. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société ;
22. Modification de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société, à l'effet d'y remplacer la référence au « comité centrale d'entreprise » par une référence au « comité social et économique central », en conséquence de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n° 2018-2017 du 29 mars 2018 ;
23. Pouvoirs en vue des formalités.

Puis Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président et Directeur Général, expose les différentes activités de la Société au cours de l'année 2018, ses performances et réalisations ainsi que les perspectives de l'année 2018. Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Cyril Malher, Directeur administratif et financier du Groupe, pour la présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président donne ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour avoir lecture de leurs rapports.

Madame Alina Tortochaut demande à prendre la parole, en qualité de représentante du FCPE Gfi Informatique Expansion, et évoque les différents plans d'attribution d'actions gratuites 2011, 2012 et 2013 au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle souligne que le rachat par Mannai Corporation Q.P.S.C des dernières actions détenues par le FCPE et correspondant aux actions octroyées aux salariés en vertu du Plan 2013 devrait intervenir en mars 2020. Madame Tortochaut demande à la direction générale quel bilan tirer d'un tel dispositif et souhaite savoir si un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés est prévu à l'avenir.

Monsieur Vincent Rouaix rappelle que les plans 2011, 2012 et 2013 au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe répondaient à une obligation légale liée au fait que les actions de la Société étaient cotées sur un marché réglementé. Il précise que les plans destinés à l'ensemble des salariés n'ont pas été un succès du fait du faible nombre d'actions gratuites allouées à chaque salarié et ont représenté un coût important.

En réponse, Madame Tortochaut précise qu'un plan d'intéressement aurait pu se substituer à une distribution à tous les salariés d'actions gratuites.

Monsieur Vincent Rouaix précise qu'un Plan d'attribution d'actions gratuites 2019 est prévu mais ne visant que certains salariés du Groupe.

Madame Alina Tortochaut souligne que la résolution N° 20 en rapport avec le plan 2019, prévoit une attribution d'actions gratuites au seul bénéfice du PDG, dans la limite de 300.000 actions. Elle demande des précisions sur un éventuel plan d'intéressement au profit des salariés. Le Président rappelle qu'un projet de plan d'intéressement a été étudié lors du Conseil d'administration du 16 avril 2019. Néanmoins, le projet de plan d'intéressement n'a pu être adopté compte tenu des résultats financiers de la Société.

Monsieur Vincent Bracchetti prend la parole et évoque la transmission universelle de patrimoine de GFI IP dans GFI Informatique qui a eu lieu au cours de l'exercice, et qui a affecté la Participation des salariés à hauteur de 800.000 euros. Monsieur Cyril Malher souligne que la restructuration du Groupe en France, notamment de la filiale Gfi Informatique Production résulte de nécessités opérationnelles.

Madame Alina Tortochaut tient à préciser que les nécessités opérationnelles ne sont pas remises en cause mais qu'il en résulte que les salariés en subiront dès lors les effets financiers négatifs et qu'une compensation serait légitime.

Puis, après un échange de propos avec les Actionnaires et personne ne demandant plus la parole, le Président précise qu'il n'a pas été requis l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions dans les conditions prévues à l'article L. 225-105 du Code de commerce et soumet les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée au vote des actionnaires.

À TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – (APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se traduisant par un résultat bénéficiaire de 25 716 845,77 EUR, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code général des impôts pour l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0 %)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DEUXIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 39.826.000 EUR.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0 %)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TROISIEME RESOLUTION – (AFFECTATION DU RESULTAT ET DETERMINATION DU DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font ressortir un bénéfice de 25 716 845,77 EUR et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2018 :	25 716 845,77 euros
Affectation à la réserve légale :	1 285 842,29 euros
Solde :	24 431 003,48 euros
Report à nouveau antérieur :	59 911 495,04 euros
Résultat distribuable :	84 342 498,52 euros
Dividendes (0,15 € x 66.570.771 actions) :	9 985 615,65 euros
Solde du report à nouveau après affectation :	74 356 882,67 euros

Ce dividende de 9.985.615,65 euros par action sera détaché de l'action le 30 juin 2019 et mis en paiement à compter du 5 juillet 2019.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à Nouveau ».

Le montant global de dividende ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société tel que constaté au 31 décembre 2018 et sera ajusté, en cas de variation de ce nombre, à la date de détachement du dividende en fonction du nombre d'actions existant à cette date et ayant droit audit dividende.

Préalablement à la date de détachement du dividende, la Société constatera le nombre d'actions existant et ayant droit au dividende compte tenu :

- (i) du nombre d'actions auto-détenues par la Société ; et
- (ii) du nombre d'actions nouvelles qui auront été émises du fait de l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société depuis le 31 décembre 2018 et ayant droit au dividende du fait de leur date de jouissance.

L'Assemblée Générale décide que si, le jour de la date de détachement du dividende, le montant de celui-ci est différent du montant global de dividende ci-dessus, (i) la somme correspondant au solde du

dividende non versé sera portée au crédit du compte « report à nouveau », ou (ii) la somme correspondant au solde du dividende à verser en sus sera prélevée par priorité sur le report à nouveau. Le montant du dividende distribué sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts (CGI).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des revenus distribués au titre des trois précédents exercices éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3° de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

(en euros)	2017	2016	2015
Valeur nominale	2	2	2
Dividende par action	0,15	0,15	0,15
Montant total des dividendes versés	9 985 615	9 985 615	9 875 233
Montant des dividendes éligibles à l'abattement	9 985 615	9 985 615	875 233

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUATRIEME RESOLUTION – (FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE EN COURS).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce, de fixer à cinq cent quarante-cinq mille euros (545.000€) par exercice, le montant maximum global des jetons de présence pouvant être réparti entre les membres du Conseil d'administration, selon les modalités à définir par le Conseil d'administration, à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2019. La présente décision sera réputée renouvelée, dans son principe et dans son montant, au début de chaque nouvel exercice social jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution relative aux jetons de présence par l'Assemblée Générale.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

CINQUIEME RESOLUTION – (APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE AVEC LA SOCIETE AUTEUIL CONSEIL RELATIVE AU VERSEMENT D'UN COMPLEMENT D'HONORAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve le versement d'un complément d'honoraires d'un montant de 500.000 euros hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, au titre du contrat de prestations de services conclu entre la société Auteuil Conseil et la Société Gfi Informatique en date du 29 mars 2019.

Voix Pour : 66 315 637 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SIXIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions et engagements dont il fait état.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SEPTIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 A MONSIEUR VINCENT ROUAIX, PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que l'Assemblée Générale en date du 8 juin 2018, dans sa neuvième résolution, a statué, dans les conditions prévues à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Vincent Rouaix en raison de son mandat de Président et Directeur Général, approuve, en tant que de besoin, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Vincent Rouaix, Président et Directeur Général.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

HUITIEME RESOLUTION – (APPROBATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR PATRICK DE GIOVANNI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT D'ITEFIN PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR MONSIEUR GILLES RIGAL, DEMISSIONNAIRE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que Monsieur Patrick de Giovanni a été coopté en qualité d'Administrateur de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 14 juin 2018 à l'effet de remplacer d'Itéfin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir jusqu'à l'issue de la présente Assemblée, décide d'approuver ladite cooptation conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du Code de commerce.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

NEUVIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR VINCENT ROUAIX EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent Rouaix prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIXIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR PATRICK DE GIOVANNI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

ONZIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR ALEKH GREWAL EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alekh Grewal prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Alekh Grewal en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DOUZIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR KEITH HIGLEY EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Keith Higley prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Keith Higley en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TREIZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME SABINE SCHIMEL, REMPLACEMENT PAR MADAME NATHALIE ANDRIEUX).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Madame Sabine Schimel prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Sabine Schimel et de nommer Madame Nathalie Andrieux en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUATORZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME ANNE-LISE BAPST, REMPLACEMENT PAR MADAME CHARLOTTE DENNERY-DUFOURCQ).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Madame Anne-Lise Bapst prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Anne-Lise Bapst et de nommer Madame Charlotte Dennery-Dufourcq en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUINZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME CAROLE FOISSAUD DEMISSIONNAIRE, REMPLACEMENT PAR MADAME GABRIELLE GAUTHEY).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Madame Carole Foissaud de son mandat d'Administrateur de la Société et décide de nommer Madame Gabrielle Gauthey en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SEIZIEME RESOLUTION – (NOMINATION DE MADAME CHRISTINE REMOVILLE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Christine Removille en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR BERNARD BOURIGEAUD EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil

d'administration, décide de nommer Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-HUITIEME RESOLUTION – (NOMINATION DE MONSIEUR HAMDI CHATTI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Hamdi Chatti en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DE MONSIEUR SANTHOSH KRISHNAMOORTHY EN QUALITE DE CENSEUR).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat de censeur de Monsieur Santhosh Krishnamoorthy prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Santhosh Krishnamoorthy en qualité de censeur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGTIEME RESOLUTION – (AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU BENEFICE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE, SOUS CONDITIONS, ET DANS LA LIMITE DE 300.000 ACTIONS).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, à procéder, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société ;
2. décide, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas excéder 300.000 actions de la Société.

Le Conseil d'administration devra dans les conditions prévues par la Loi, soit imposer des clauses d'inaliénabilité des actions attribuées gratuitement avant la cessation des fonctions du bénéficiaire soit fixer un nombre minimum d'actions attribuées gratuitement à conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

3. décide que la période minimale d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions au bénéficiaire est définitive est de un (1) an, à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration, et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer, le cas échéant, une période d'acquisition supérieure à un (1) an, et fixer, le cas échéant, une période de conservation, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux (2) ans.

Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions devenant alors librement cessibles.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution définitive des actions dans un délai de six mois à compter du décès, les actions devenant alors librement cessibles ;

4. décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires devra être soumise à des conditions déterminées par le Conseil d'administration ;
5. prend acte de ce que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions attribuées et à leur droit sur les réserves, bénéfices et primes qui seraient incorporés au capital à l'issue de la période d'acquisition en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ;

6. L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- a) déterminer la durée de la période d'acquisition et, le cas échéant, la durée de l'obligation de conservation applicables à la ou aux attributions et le cas échéant de modifier ces durées pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait une telle modification et arrêter les conditions et critères de performance de la ou les attributions ;
- b) décider le montant de la ou des attributions, les dates et modalités de chacune, la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres émis porteront jouissance ; ajuster, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, le nombre d'actions liées aux éventuelles opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société afin de préserver les droits du bénéficiaire ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- c) sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y seront afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- d) d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, conclure tous accords (notamment en vue de s'assurer la bonne fin de l'émission), requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts de la Société et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés.

7. décide que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION – (AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES PAR LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans

les limites fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L.225-209-2 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation est de 10 % des actions composant le capital de la Société par périodes de vingt-quatre (24) mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur tout poste de prime ou de réserve disponible, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration pourra, dans les limites et sous les conditions prévues ci-dessus, mettre en œuvre la présente autorisation à tout moment.

La présente délégation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée, soit jusqu'au 7 décembre 2021 et prive d'effet, à compter de ce jour, pour sa partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 dans sa quatorzième résolution.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION – (MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 (COMPOSITION - ADMINISTRATEUR) DES STATUTS DE LA SOCIETE, A L'EFFET D'Y REMPLACER LA REFERENCE AU « COMITE CENTRALE D'ENTREPRISE » PAR UNE REFERENCE AU « COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL », EN CONSEQUENCE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-2017 DU 29 MARS 2018).

Monsieur Cyril Malher, en sa qualité de secrétaire, précise, préalablement au vote, que le projet initial de la résolution 22 mis à la disposition des actionnaires lors de l'avis de convocation contenait une erreur de plume quant à la modification de l'article 11 des statuts de la Société. La proposition de résolution soumise au vote vise désormais uniquement à remplacer la référence au « comité central d'entreprise » par la référence au « comité social et économique central » pour tenir comptes des modifications législatives récentes. La référence au comité d'entreprise européen est ainsi maintenue et le paragraphe des statuts s'y reportant restant dès lors inchangé.

Madame Alina Tortochaut indique que la résolution modifiée ne lui a pas été communiquée en amont de la tenue de l'Assemblée Générale et qu'elle ne dispose pas du mandat pour modifier en séance les intentions de vote telles qu'arrêtées par le Conseil de Surveillance du FCPE qui s'était réuni le 21 mai 2019, en dépit d'une rédaction de la résolution désormais conforme aux attentes du Conseil de Surveillance du FCPE.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société, à l'effet d'y remplacer la référence au « comité centrale d'entreprise » par une référence au « comité social et économique central », en conséquence de l'entrée en vigueur des dispositions

de la loi n° 2018-2017 du 29 mars 2018. En conséquence, l'avant dernier paragraphe de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, un Administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le comité social et économique central de la société. En cas de vacance du siège avant l'arrivée du terme normal, la désignation d'un remplaçant a lieu dans les mêmes conditions pour la durée résiduelle du mandat initial. »

Le reste de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société est inchangé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION – (POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Voix Pour : 66 449 741 (100 %)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Vincent ROUAIX
Président et Directeur Général

Mannai Corporation Q.S.C
Alekh Grewal
Scrutateur

Cyril MALHER
Secrétaire

FCPE Gfi Informatique Expansion
Alina TORTOCHAUT

GFI Informatique
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

GFI Informatique

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société GFI Informatique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principes et méthodes comptables », la note 3.3 « Clients et comptes rattachés » et la note 18 « Application IFRS 15, tableaux de passage » de l'annexe des comptes consolidés concernant la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9 et leurs incidences sur les comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Chiffre d'affaires

La note 3.1 « Chiffre d'affaires » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application.

■ Ecart d'acquisition

La note 8.2 « Ecart d'acquisition » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné ces estimations et la description qui en a été faite en annexe.

■ Impôts différés

La note 7.2 « Impôts différés » ainsi que la note 7.3 « Déficit fiscal » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » exposent les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné ces estimations et la description qui en a été faite en annexe.

■ Provisions

La note 10 « Autres provisions et passifs éventuels » de la section « Notes annexes aux états financiers consolidés » expose les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné ces estimations et la description qui en a été faite en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

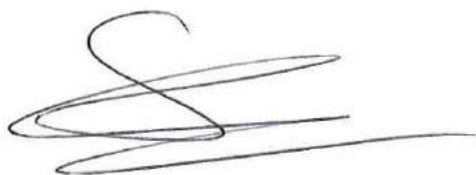
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

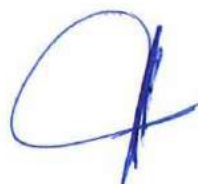
GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

4.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1.1. État du résultat global consolidé

RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		31.12.18 ⁽¹⁾	31.12.17 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	note 3	1 394 548	1 131 874
Charges de personnel	note 4	(901 347)	(787 370)
Achats et charges externes		(367 344)	(243 683)
Impôts, taxes et versements assimilés		(17 284)	(16 496)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)		(23 043)	(17 978)
Autres produits et charges opérationnels courants		(2 618)	2 647
MARGE OPERATIONNELLE		82 912	68 994
Marge opérationnelle en %		5,9%	6,1%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		(2 390)	(2 421)
Restructurations	note 5	(7 551)	(7 500)
Résultat des cessions et liquidations	note 5	(679)	(36)
Dépréciation des écarts d'acquisition	note 8	-	-
Autres produits et charges opérationnels	note 5	(4 546)	(3 218)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		67 746	55 819
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		168	58
Coût de l'endettement financier brut		(10 197)	(3 921)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	NOTE 6	(10 029)	(3 863)
Autres produits et charges financiers	note 6	(282)	(1 305)
Impôts sur les résultats	note 7	(17 609)	(13 341)
Résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		39 826	37 309
dont part du Groupe		39 850	37 124
dont part ne donnant pas le contrôle		(24)	185
Résultat de base par action (en euros)	note 9	0,60	0,56
Résultat dilué par action (en euros)	note 9	0,60	0,56

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)		31.12.18 ⁽¹⁾	31.12.17 ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		39 826	37 309
Éléments recyclables en résultat net			
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres		(212)	95
Variation de valeur des instruments de couverture		(444)	23
Autres éléments du résultat global			
Variation des écarts actuariels		-	(4 069)
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		(2 318)	1 347
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES		(2 974)	(2 604)
RÉSULTAT GLOBAL		36 852	34 705
dont part du Groupe		36 876	34 520
dont part ne donnant pas le contrôle		(24)	185

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

4.1.2. Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.18 ⁽¹⁾	31.12.17 ⁽¹⁾
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	39 826	37 309
Dotations nettes aux amortissements et provisions	22 969	19 142
et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie		
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 477	441
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	686	(598)
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	64 958	56 294
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	8 785	3 608
Coût des swaps	146	39
Charge d'impôt	17 609	13 341
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	91 498	73 282
Impôt versé	(18 003)	(14 089)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(8 433)	(35 496)
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	65 062	23 697
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(27 792)	(22 946)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 301)	(11 891)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 818	6 658
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(90)	(479)
+/- Incidences des variations de périmètre	(191 073)	(15 158)
+/- Variations des prêts et avances consenties	(2 281)	(2 627)
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(229 719)	(46 443)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
• Versées par les actionnaires de la société mère	-	-
• Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	-	178
+/- Rachats et reventes d'actions propres	212	(67)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 975)	(9 963)
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(39)	-
+ Souscriptions d'emprunts	378 763	10 270
- Remboursements d'emprunts	(180 154)	(15 422)
+/- Variation du tirage sur créances affacturées	(7 130)	21 265
- Intérêts financiers versés	(7 488)	(3 590)
- Coût des swaps	(147)	(38)
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	174 042	2 633
+/- Incidence des variations de cours des devises	(1 498)	(404)
VARIATION DE TRÉSORERIE	7 887	(20 517)

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31.12.17	Variation	31.12.18
Valeurs mobilières de placement	145	287	432
Disponibilités	29 530	5 332	34 862
Concours bancaires courants	(33 017)	2 268	(30 749)
Trésorerie nette	(3 342)	7 887	4 545
Endettement, part à long terme	(81 353)	(168 827)	(250 180)
Endettement, part à court terme (hors concours bancaires)	(53 461)	(25 451)	(78 912)
Endettement financier brut	(134 814)	(194 278)	(329 092)
Endettement financier net	(138 156)	(186 391)	(324 547)

4.1.3. État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)		31.12.18 ⁽¹⁾	31.12.17 ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	note 8	455 854	283 126
Autres immobilisations incorporelles	note 8	91 727	81 272
Immobilisations corporelles	note 8	31 542	21 315
Actifs financiers non courants	note 11	17 501	14 909
Impôts différés actifs	note 7	28 100	8 068
Autres actifs non courants	note 11	26 622	24 717
ACTIFS NON COURANTS		651 346	433 407
Stocks de marchandises		3 083	624
Clients et comptes rattachés	note 3	506 074	430 366
Autres créances	note 12	43 692	39 729
Charges constatées d'avance		18 473	15 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 14	35 294	29 675
ACTIFS COURANTS		606 616	515 462
TOTAL ACTIF		1 257 962	948 869

PASSIF

(en milliers d'euros)		31.12.18 ⁽¹⁾	31.12.17 ⁽¹⁾
Capital	note 9	133 142	133 142
Primes		64 869	64 869
Réserves consolidées		145 572	129 839
Autres		(8 319)	(6 186)
Réserves de conversion		(3 430)	(596)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe		331 834	321 068
Part ne donnant pas le contrôle		688	850
CAPITAUX PROPRES	note 9	332 522	321 918
Endettement, part à long terme	note 6	250 180	81 353
Impôts différés passifs	note 7	907	2 217
Provisions non courantes	note 10	51 138	45 497
Autres passifs financiers non courants	note 2	4 024	2 929
PASSIFS NON COURANTS		306 249	131 996
Provisions courantes	note 10	3 657	5 310
Endettement, part à court terme	note 6	109 661	86 478
Passifs financiers courants	note 6	504	60
Autres passifs financiers courants	note 2	13 622	1 832
Fournisseurs		130 266	90 616
Dettes fiscales et sociales	note 12	262 093	228 558
Autres passifs courants	note 12	28 284	13 807
Produits constatés d'avance		71 104	68 294
PASSIFS COURANTS		619 191	494 955
TOTAL PASSIF		1 257 962	948 869

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

4.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves groupe	Titres de l'entreprise consolidante	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 31.12.2016	133 142	64 869	105 110	(980)	(2 455)	891	300 577	31	300 608
Résultat 2017	-	-	37 124	-	-	-	37 124	185	37 309
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 699)	95	(2 604)	-	(2 604)
Résultat global 2017	-	-	37 124	-	(2 699)	95	34 520	185	34 705
Dividendes versés	-	-	(9 963)	-	-	-	(9 963)	-	(9 963)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(3)	(52)	-	-	(55)	-	(55)
Valorisation des paiements en actions	-	-	(536)	-	-	-	(536)	-	(536)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	163	163
Variations de périmètre	-	-	(1 893)	-	-	-	(1 893)	479	(1 414)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(1 590)	(1 590)	-	(1 590)
SITUATION AU 31.12.2017	133 142	64 869	129 839	(1 032)	(5 154)	(604)	321 060	858	321 918
IFRS 15 : impact de la 1ère application	-	-	(8 662)	-	-	-	(8 662)	-	(8 662)
IFRS 9 : impact de la 1ère application	-	-	(3 918)	-	-	-	(3 918)	-	(3 918)
SITUATION AU 01.01.2018	133 142	64 869	117 259	(1 032)	(5 154)	(604)	308 480	858	309 338
Résultat 2018	-	-	39 850	-	-	-	39 850	(24)	39 826
Résultat reconnu en capitaux propres	-	-	-	-	(2 762)	(212)	(2 974)	-	(2 974)
Résultat global 2018	-	-	39 850	-	(2 762)	(212)	36 876	(24)	36 852
Dividendes versés	-	-	(9 975)	-	-	-	(9 975)	-	(9 975)
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	(455)	549	-	-	94	-	94
Valorisation des paiements en actions	-	-	-	-	80	-	80	-	80
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(645)	-	-	-	(645)	(139)	(784)
Autres	-	-	(462)	-	-	-	(462)	-	(462)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	-	(2 614)	(2 614)	(7)	(2 621)
SITUATION AU 31.12.2018	133 142	64 869	145 572	(483)	(7 836)	(3 430)	331 834	688	332 522

4.2. FAIT MARQUANT RADIATION DE LA COTE DE GFI INFORMATIQUE

4

Détenant au 30 juin 2018 96,60 % du capital et droit de vote de Gfi Informatique, Mannai Corporation a annoncé le 26 septembre 2018 son intention de déposer une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (« OPR – RO ») portant sur la totalité des actions de Gfi Informatique non encore détenues au prix de 10,50 € par action. C'est dans cette optique que Mannai Corporation a déposé le 06 novembre 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le projet de cette offre (« OPR – RO ») dont l'objectif est d'acquérir l'ensemble des actions de Gfi Informatique encore cotées sur le marché, soit 2.263.829 actions représentant 3,40 % du capital social et des droits de vote théoriques et de radier les actions de la Société d'Euronext Paris.

Suite à l'avis de conformité de l'Offre par l'AMF, l'Offre a été ouverte le 27 novembre 2018 pendant une période de dix (10) jours de négociation du 29 novembre 2018 au 12 décembre 2018 et ce, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du RG AMF. Au sortir de l'Offre, les actions Gfi Informatique (à l'exclusion des actions auto-détenues et des actions gratuites) qui n'ont pas été présentées à l'Offre Publique de Retrait ont été, dans le cadre du Retrait Obligatoire, transférées à Mannai Corporation, moyennant une indemnisation de 10,50 euros par action. À l'issue de ce transfert, les actions Gfi Informatique ont été radiées de la cote d'Euronext Paris le 13 décembre 2018.

4.3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes comptables

Gfi Informatique SA est la société mère d'un Groupe international de services en technologies de l'information.

Gfi Informatique met au service de ses clients son savoir-faire structuré en six branches : Consulting, Business Solutions, Application Services, Infrastructure Services & Outsourcing, Software et SAP.

En date des 20 février 2019 et 29 mars 2019, le Conseil d'administration a examiné et arrêté les états financiers consolidés de Gfi Informatique. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Le référentiel est disponible sur le site :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/law-details_fr.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018

À l'exception des normes IFRS 15 et 9, les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et mentionnés ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendement IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions liées aux paiements basés sur des actions ;
- Amendement IFRS 4 - Contrats d'assurance : Application de la norme ;
- IFRIC 22 - Devises : Considération sur les transactions et les avances ;
- IAS 28 - Titres de sociétés mises en équivalence et co-entreprises : Évaluation à la Juste Valeur ;
- IAS 40 - Transfert de titres de propriété.

IFRS 15 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

L'IASB a publié, en mai 2014, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ainsi que des clarifications en avril 2016. Cette norme impose un modèle de reconnaissance unique du chiffre d'affaires en 5 étapes, fondé sur le transfert de contrôle des obligations de performance identifiées dans les contrats avec les clients.

À l'exception des principaux retraitements mentionnés ci-après, la reconnaissance du revenu des autres prestations décrites dans le document de référence au 31 décembre 2017 reste inchangée.

- **Contrats d'infogérance et de tierce maintenance applicative.** La norme précise le traitement des revenus et des coûts relatifs aux phases de transition et de prise de connaissance.

Son application a pour conséquence d'une part, de reconnaître le chiffre d'affaires uniquement au moment du transfert du contrôle des services rendus et d'autre part, de capitaliser les coûts encourus lors de ces phases, sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises d'activation. L'actif reconnu sera amorti sur la durée moyenne du contrat.

- **Contrat d'intégration complexe.** L'introduction de la notion d'obligation de performance a conduit à redéfinir la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires lors de la vente de licence incluant une intégration complexe. Cette notion a pour conséquence de considérer ces deux prestations comme une seule obligation de performance et de reconnaître le revenu à l'avancement des coûts.

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective modifiée. L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 8,7 millions d'euros nets d'impôts. Au cours de l'exercice, le Groupe a reconnu 3,7 millions d'euros de chiffre d'affaires complémentaire au titre de l'application de la norme et a comptabilisé 0,2 millions d'euros de coûts. (Cf. Note 17 – Application IFRS 15 Tableaux de passage).

IFRS 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et prévoit une nouvelle classification et évaluation des actifs et passifs financiers.

Les nouvelles dispositions en termes de classification n'ont pas d'impact matériel sur la manière dont le Groupe comptabilise ses actifs financiers.

La norme traite également dans ses textes un nouveau modèle de dépréciation des créances commerciales fondé sur les pertes attendues. Sur cette base le Groupe a réévalué son stock de provisions comptabilisées au bilan. L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 3,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé une charge supplémentaire de 0,9 millions d'euros au titre de la provision statistique.

Normes, amendements et interprétations publiés et non appliqués par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les textes publiés par l'IASB et adoptés ou non par l'Union européenne. Il s'agit principalement des normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le processus interne de détermination des impacts potentiels des normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, remplace la norme IAS 17 – Contrats de Location.

La mise en application de la norme va conduire le Groupe, en tant que locataire, à reconnaître à l'actif un « droit d'usage » représentant son droit à utiliser l'actif et au passif une dette représentative de son obligation de paiement de loyers.

Le Groupe a mis en œuvre un projet interne dans le but de déterminer les impacts potentiels sur les comptes consolidés. Bien que la phase d'identification des actifs soit terminée, le Groupe n'a pas encore achevé son analyse complète et n'est donc pas en mesure de communiquer les impacts.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros et arrondis au millier le plus proche.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (cf. Méthodes d'évaluation ci-après).

Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

1.3. PRÉPARATION

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

2.1. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Gfi Informatique et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque Gfi Informatique détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère.

MÉTHODES DE CONVERSION

Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Réserves de conversion des capitaux propres consolidés ».

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Conversion des opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères comptabilisées dans les capitaux propres.

2.2. ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

ACQUISITION DU GROUPE REALDOLMEN

Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle sur Realdolmen, Gfi Informatique a acquis la totalité des actions lui permettant de détenir 100 % du capital et des droits de vote.

Le Groupe Realdolmen, intégré à compter du 1^{er} juin 2018, est un expert ICT indépendant qui accompagne ses clients tout au long de leurs projets ICT en combinant des services de support en termes d'infrastructures et d'applications avec les produits adéquats. Ses principaux segments d'activité sont l'IT & business consulting services et l'IT business support, avec une position particulièrement forte auprès des entreprises de tailles moyennes supérieures.

ACQUISITION DU GROUPE GESFOR

Gfi Informatique a acquis, le 22 février 2018, le Groupe Gesfor, spécialisé dans l'activité de régie et de développement applicatif. Ce dernier développe aussi des solutions de mobilité, de paiement et réalise des projets au forfait. Le Groupe Gesfor a été intégré à compter du 1^{er} mars 2018.

ACQUISITION DU GROUPE CYNAPSYS

Gfi Informatique a acquis, le 6 février 2018, le Groupe Cynapsys. Déjà partenaire de Gfi Informatique sur certaines opérations en Afrique du Nord, le Groupe Cynapsys est un groupe multi-spécialiste

pour des clients français (en centre de services), tunisiens ou plus largement africains.

Le Groupe Cynapsys est consolidé dans les comptes de Gfi Informatique depuis le 1^{er} mars 2018.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ VALUE PASS

Le Groupe a finalisé le 15 juin 2018 l'acquisition de la société Value Pass, société marocaine spécialisée dans la distribution et l'intégration des solutions SAP en Afrique. Avec ce nouveau dispositif Gfi Informatique renforce sa position internationale de leader dans les solutions SAP en particulier sur le continent africain.

Value Pass est consolidé dans les comptes de Gfi Informatique depuis le 1^{er} juin 2018.

AUTRES ACQUISITIONS

La société Brand New Day Consulting (BNDC) a été intégrée le 1^{er} janvier 2018.

La société Vauban a été intégrée le 21 décembre 2018.

La société Next a été intégrée le 21 décembre 2018.

Fusions et autres opérations juridiques

Afin de rationaliser son organigramme, certaines filiales françaises et marocaines ont fait l'objet d'une fusion-absorption (Cf. Note 18 périmètre de consolidation).

La filiale belge Frankim et la filiale roumaine Impaq Addstones, sans activité, ont fait l'objet d'une liquidation.

4

Modifications de pourcentages d'intérêts et de dénomination sociales

Le 17 avril 2018, le Groupe a acquis, via Gfi Informatique SA, 30% du capital de sa filiale Gfi Conseil et Intégration de Solutions (CIS) auprès des actionnaires minoritaires. Le Groupe détient désormais 100% du capital.

Les changements de dénominations sociales intervenus au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Efron Colombie SAS en Gfi Informatica Colombia SAS.
- Impaq Poland en Gfi East.

2.3. IMPACTS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les principales sociétés acquises dont la volumétrie en année pleine est présentée dans le tableau ci-dessous, ont, au cours de l'exercice, contribué au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle à hauteur de 179,9 millions d'euros et de 15,6 millions d'euros.

	TOTAL	Realdolmen	Gesfor	Cynapsys	Value Pass	Vauban
CA (en millions d'euros)	316	280	12	5	5	14
Effectifs en équivalent temps plein	2 270	1 200	450	150	70	400

Le tableau ci-dessous détaille l'affectation du coût actualisé des regroupements d'entreprises de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.18	Realdolmen contribution
Écarts d'acquisition provisoires	172 418	132 863
Immobilisations incorporelles et corporelles et financières	12 625	11 673
Clients et comptes rattachés	74 634	65 431
Indemnités de départ à la retraite	(1 107)	(1 107)
Autres provisions pour risques et charges	(1 086)	(1 086)
Imposition différée nette	14 970	14 887
Fournisseurs, Autres passifs et autres actifs	(65 425)	(60 010)
Endettement brut	(974)	(104)
Trésorerie nette	34 611	33 101
COÛT ACTUALISÉ DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	240 666	195 650
Quote-part des minoritaires	(23)	-
TOTAL	240 643	195 650

Les flux nets de trésorerie liés aux acquisitions de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18
Coût actualisé du regroupement d'entreprise hors minoritaires	240 643
dont part conditionnée par des événements futurs	14 818
- Dette sur acquisition de l'exercice	(14 818)
= Trésorerie versée	225 825
Trésorerie acquise	34 611
FLUX NET DE TRÉSORERIE	260 436

Autres passifs financiers non courants et courants

Les autres passifs financiers non courants et courants regroupent les dettes liées aux acquisitions de filiales consolidées. Au 31 décembre 2018, les compléments de prix sont évalués selon les estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées. Dans le cadre des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, des compléments de prix sont prévus en fonction de l'EBIT ou de l'EBITDA au titre des exercices 2018 et/ou 2019.

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Autres passifs financiers non courants	4 024	2 929
Autres passifs financiers courants	13 622	1 832
TOTAL	17 646	4 761

(en milliers d'euros)	Échéance des dettes			
	31.12.18	2019	2020	2021
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	4 024	-
Autres passifs financiers courants	13 622	13 622	-	-
TOTAL	17 646	13 622	4 024	-

2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses acquisitions, le Groupe a reçu des garanties de passif, détaillées ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31.12.18				
Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions	Échéance générale	Échéance spécifique		Plafond général, fiscal et social	Plafond propriété intellectuelle
		Passif fiscal	Propriété intellectuelle		
Tahis Consulting	25/06/18	-	-	40	-
Ordirope	échue	31/12/18	31/12/18	410*	2 800
Business Document	échue	31/12/18	31/12/18	800*	12 500
Impaq	18/03/18	18/03/21	-	-	-
Efron	31/10/18	Prescription légale	-	2 000	-
Roff	04/04/18	Prescription légale	-	4 000	+1 M€ Angola
Metaware	22/11/18	Prescription légale	22/11/21	1000 Jusqu'au 30/06/17 puis dégressif	-
Novulys	échue	31/03/18	-	322*	-
Computacenter	01/03/18	Prescription légale	-	400	-
Gesfor	21/02/20	Prescription légale + 30 jours	-	11 350	-
Cynapsys	02/06/20	Prescription légale + 60 jours	-	300	-
Value pass	03/07/21	28/02/22	-	1 012	-
Vauban	21/12/20	Prescription légale + 60 jours	-	2 000	-
Next	21/12/20	Prescription légale + 30 jours	-	240*	-

* Le plafond de la garantie se réduit dans le temps

2.5. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Acquisition Société d'Informatique et de Systèmes (SIS)

Le Groupe a acquis le 27 février 2019 la société française SIS (Société d'Informatique et de Systèmes) leader européen des systèmes d'information d'urgence et de traitement de l'alerte à destination de la Sécurité Civile (Sapeurs-Pompiers / SDIS et SAMUs).

Cette acquisition va permettre au Groupe de renforcer son portefeuille de solutions, de réaliser des synergies aux bénéfices des clients du Groupe et de conquérir de nouveaux marchés.

4

Acquisition de la société Hundred

Le Groupe a acquis, le 21 mars 2019, la société péruvienne Hundred.

Hundred est une société de services intervenant principalement sur des projets Agile, d'architecture, conseil mais aussi sur des applications mobiles. Son réseau de clientèle se concentre principalement dans les secteurs des Télécoms, banque et assurance, BBVA et Santander étant ses principaux clients.

NOTE 3 Chiffre d'affaires et clients

3.1. CHIFFRES D'AFFAIRES

La méthode de reconnaissance du revenu est fonction de la nature des prestations :

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSEIL ET INTÉGRATION DE SYSTÈMES EN RÉGIE

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UN FORFAIT

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de contrôle des services rendus et sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

INTÉGRATION DE SYSTÈMES ASSOCIÉE À DES VENTES DE PROGICIELS OU DE MATÉRIELS

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des deux prestations est reconnu séparément. La part du revenu relative aux progiciels

et matériels est enregistrée lors de la livraison (transfert de contrôle). Celle de la prestation d'intégration est, quant à elle, reconnue à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Toutefois, pour les ventes de licences incluant une intégration dite complexe, le progiciel/matériel et l'intégration constituent une prestation unique. Le revenu global correspondant est enregistré à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

VENTES DE PROGICIELS ET DE MATÉRIELS

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de contrôle au client.

MAINTENANCE

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré au prorata temporis sur la durée du contrat.

TRANSACTIONS RÉALISÉES EN TANT QU'AGENT

Dans le cas où le Groupe se trouve en position d'agent, le chiffre d'affaires correspondant à l'opération n'est pas reconnu. Seule la marge réalisée sur cette opération est comptabilisée dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

3.2. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Le chiffre d'affaires reconnu par types de prestations se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18 ⁽¹⁾	Régie	Forfait	Software	Autres
Chiffre d'affaires	1 394 548	501 230	645 212	124 490	123 616

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

L'évolution de la répartition géographique du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.18 ⁽¹⁾	Intra-groupe	France	International	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 394 548		903 895	490 653	135 617	82 483	30 309	191 117	10 831	17 159	18 850	4 287
	100%		65%	35%	10%	6%	2%	14%	1%	1%	1%	0%
Clients et comptes rattachés	506 074	(11 494)	323 786	193 782	37 443	34 347	6 451	80 872	3 754	5 464	22 851	2 600

(en milliers d'euros)	31.12.17 ⁽¹⁾	Intra-groupe	France	International	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874		842 860	289 014	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
	100%		74%	26%	11%	7%	1%	2%	1%	1%	1%	0%
Clients et comptes rattachés	430 366	(7 285)	329 848	107 803	41 616	32 099	2 988	4 794	3 526	4 690	15 753	2 337

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

3.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Le nouveau modèle prospectif de dépréciation introduit par la norme IFRS 9 conduit le Groupe à comptabiliser des provisions statistiques. Par ailleurs, les créances sont dépréciées en cas de litige identifié.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

Gfi Informatique procède à l'affacturage d'une partie de ses créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. Gfi Informatique et ses filiales possèdent un droit de tirage à hauteur d'une quote-part des créances cédées.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « endettement, part à court terme ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances ne sont pas maintenues dans le poste clients, elles figurent dans le poste trésorerie.

4

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Créances clients	200 518	157 837
Créances cédées au factor	129 020	127 061
Dépréciations	(15 215)	(8 067)
TOTAL	314 323	276 831
Effets à recevoir	15	30
Actifs sur contrats	191 736	153 505
TOTAL	506 074	430 366

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an. Les Actifs sur contrats intègrent les factures à établir.

Les dépréciations des créances clients évoluent de la manière suivante au titre de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	8 067	8 275
IFRS 9 : impact de la 1 ^{ère} application	5 225	-
Nouvelles dépréciations	3 921	2 583
Reprises de dépréciations	(2 851)	(2 264)
Variations de périmètre	1 398	(313)
Impact de change	(545)	(214)
DÉPRÉCIATIONS À LA CLÔTURE	15 215	8 067

Les créances clients nettes des provisions pour dépréciations se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18	Créances non échues	Créances échues		
			moins de 6 mois	6 à 12 mois	plus de 12 mois
Clients et comptes rattachés* nets	314 323	248 783	47 200	7 769	10 571

* Hors Effets à recevoir et Factures à établir

Les dix principaux clients de Gfi Informatique représentent près de 25 % du chiffre d'affaires consolidé 2018. Aucun de ces dix principaux clients ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En France, des factures ont été cédées pour un montant de 5 208 milliers d'euros hors taxes dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées, contre 5 190 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

En Espagne et au Portugal, des factures ont été cédées pour des montants respectivement de 14 545 milliers d'euros hors taxes (8 529 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2017) et 1 218 milliers d'euros hors taxes (915 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2017) dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours, et sont à ce titre déconsolidées.

NOTE 4 Charges et avantages de personnel

4.1. EFFECTIFS

Effectif moyen	31.12.18	31.12.17
Cadres	14 004	12 219
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2 471	2 156
TOTAL	16 475	14 375

4.2. AVANTAGE DU PERSONNEL

PARTICIPATION

La participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Charges de personnel » de l'état du résultat global.

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

FRAIS DE RECHERCHE ET CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les Crédits d'Impôts Recherche (CIR) sont comptabilisés en marge opérationnelle courante lorsqu'ils ne sont pas rattachés à des frais de développements activés. Ils sont présentés en déduction des charges de personnel. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en réduction du coût des frais de développements activés.

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Rémunération du personnel	655 337	568 231
Charges sociales	245 728	218 166
Participation	282	973
TOTAL	901 347	787 370

Le produit de l'exercice au titre du CICE s'élève à 10 793 milliers d'euros, contre 12 913 au titre de l'exercice 2017.

4.3. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres ».

Conformément à la loi portant sur la réforme des retraites, l'hypothèse d'âge de départ à la retraite prend en compte un âge minimum légal de départ à la retraite relevé progressivement de 4 mois par an, de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2018.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Le montant total de l'engagement actualisé du Groupe en matière de retraite en France évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2016	39 096
Entrées de périmètre et autre *	423
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 412
Coûts financiers	677
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(2 180)
Variations des écarts actuariels	4 069
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2017	45 497
Entrées de périmètre et autre *	1 107
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3 859
Coûts financiers	678
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(2 718)
Variations des écarts actuariels	2 715
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE AU 31 DÉCEMBRE 2018	51 138

* y compris reprises d'effectifs dans le cadre de contrats de sous-traitance

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas. Le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentéisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2018 ressort à 11% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,25 % - 3,00 % et ;
- des tables de mortalité INSEE 2011-2013 par sexe.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,66 % (versus 1,51 % fin 2017).

En termes de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3 %.

NOTE 5 Résultat opérationnel

5.1. MARGE OPÉRATIONNELLE SECTORIELLE

MARGE OPÉRATIONNELLE

Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel avant éléments non-récurrents (dont les dépréciations des écarts d'acquisition) et avant dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

L'information sectorielle de Gfi Informatique est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	31.12.18⁽¹⁾	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 394 548	903 895	135 617	82 483	30 309	191 117	10 831	17 159	18 850	4 287
MARGE OPÉRATIONNELLE	82 912	47 021	8 642	6 062	2 295	13 482	737	3 132	2 173	(632)
Marge opérationnelle en %	5,9%	5,2%	6,4%	7,3%	7,6%	7,1%	6,8%	18,3%	11,5%	-14,7%

(en milliers d'euros)	31.12.17⁽¹⁾	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Chiffre d'affaires	1 131 874	842 860	126 992	76 706	15 670	27 464	9 734	15 914	12 668	3 866
MARGE OPÉRATIONNELLE	68 994	48 234	6 623	7 845	694	1 728	398	2 897	423	152
Marge opérationnelle en %	6,1%	5,7%	5,2%	10,2%	4,4%	6,3%	4,1%	18,2%	3,3%	3,9%

(1) Les comptes annuels 2018 sont en application de la norme IFRS 15 et ceux établis au 31 décembre 2017 sont en application de la norme IAS 18.

5.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Actifs incorporels affectés

Les dotations aux amortissements liés aux actifs incorporels affectés dans le cadre de l'allocation du goodwill s'élèvent à 2 390 milliers d'euros (2 421 milliers d'euros en 2017) et concernent principalement les relations clientèles.

Restructuration

Les charges de restructuration comprises dans le résultat opérationnel concernent principalement la France pour un montant de 5 900 milliers d'euros.

Autres produits et charges opérationnels

OPÉRATION DE PÉRIMÈTRE

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais liés aux opérations de regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges.

ACTIONS GRATUITES

La juste valeur des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action.

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Opérations de périmètre		(3 646)	(1 564)
Actions gratuites		(80)	536
Litiges et risques fiscaux et sociaux	note 10	1 078	1 661
Déménagements		(928)	(871)
Autres		(970)	(2 980)
TOTAL		(4 546)	(3 218)

ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 21 janvier 2016 a attribué des droits à actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions ont été acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après vérification de la présence des bénéficiaires, a autorisé l'attribution de 77 000 actions gratuites. Ces actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat. La charge de la période s'élève à 80 milliers d'euros.

AUTRES

Les autres charges non courantes comprennent principalement :

- les intérêts précomptés sur les cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice pour 394 milliers d'euros ;
- la dépréciation exceptionnelle du logiciel Théséus pour 213 milliers d'euros qui fait suite à la décision de changement d'ERP au sein du Groupe.

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Garantie sur contrats clients		8 224	7 250
Garantie sur contrats fournisseurs		111	113
Garantie de paiement de loyers		516	451
TOTAL		8 851	7 814

Dans le cadre d'un contrat d'outsourcing en Espagne signé en 2014, le Groupe a pris un certain nombre d'engagements, non certains dans le principe, pour un montant de 4,9 millions d'euros. Une garantie de paiement a été mise en place à hauteur de ce montant. Compte tenu de la probabilité de versement jugée faible par le management, aucune provision n'a été constatée.

Dans le cadre des activités poursuivies, les engagements au titre des contrats de locations immobilières non résiliables sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.18	Échéances		
		- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Contrats de location simple	53 325	17 349	35 058	918

Le contrat de bail du siège social a été étendu en 2015 pour une durée de ferme de 6 ans à compter de 2016. Le montant des loyers dus au titre de ce contrat présenté dans le tableau ci-dessus, s'élève à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

4

NOTE 6 Financement et instruments financiers

6.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 90 millions d'euros

Le Groupe a procédé le 27 juillet 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 90 millions d'euros venant à échéance le 31 juillet 2025. Les obligations portent intérêt au taux de 3,25 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 31 juillet de chaque année, et pour la première fois le 31 juillet 2019.

6.2. ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

ENDETTEMENT, PART À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Emprunts obligataires, part à long terme	89 606	24 885
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	160 574	56 468
Dettes de crédit-bail, part à long terme	-	-
TOTAL	250 180	81 353

ENDETTEMENT, PART À COURT TERME

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Emprunts obligataires, part à court terme	24 872	-
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à court terme	30 291	24 027
Dettes de crédit-bail, part à court terme	274	124
Concours bancaires courants	30 749	33 017
Tirages sur créances affacturées	22 137	29 267
Intérêts courus non échus sur emprunts et dettes financières diverses	1 338	43
TOTAL	109 661	86 478

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

La variation de l'endettement du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.17	Cash flows	Acquisitions	Variation " non cash "			31.12.18
				Variation de change	Variation juste valeur	Reclass échéancier	
Endettement, part long terme	81 353	364 048	-	-	30	(195 251)	250 180
Endettement, part court terme	24 027	(165 342)	17	-	1 210	195 251	55 163
Dettes de crédit-bail	124	(97)	258	(11)	-	-	274
Tirages sur créances affectuées	29 267	(7 130)	-	-	-	-	22 137
TOTAL DES ACTIFS ISSUS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	134 771	191 479	275	(11)	1 240	-	327 754

EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire a été émis en 2014 pour un montant total de 25 millions d'euros venant à échéance le 27 décembre 2019.

Les obligations émises portent intérêt au taux de 3,947 % l'an. Les intérêts de ces obligations sont payables annuellement à terme échu le 27 décembre de chaque année.

L'AMF a apposé ses visas n°14-244 en date du 27 mai 2014 et n°14-450 en date du 4 août 2014 sur les prospectus d'émission respectifs. Ceux-ci décrivent dans le détail l'ensemble des modalités applicables aux émissions et à l'emprunt. Le prospectus est également accessible sur le site (www.gfi.world <<http://www.gfi.world>>) à la rubrique Finance – Informations réglementées.

FINANCEMENT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le 21 février 2018, Gfi Informatique a signé un contrat de crédit syndiqué conditionné au succès de l'offre publique d'acquisition amicale de Realdolmen. La réussite de cette OPA a permis au Groupe de disposer d'un crédit de 410 millions dont le détail est donné ci-après.

Cet emprunt est amortissable sur 5 ans et porte des intérêts à taux variable.

Ce crédit syndiqué se décompose de la manière suivante :

- 200 millions d'euros pour l'acquisition de Realdolmen ;
- 110 millions d'euros pour le refinancement du crédit syndiqué existant. Ce crédit a été remboursé en totalité au cours de l'exercice ;
- 50 millions d'euros pour le financement des acquisitions et des investissements du Groupe. Cette ligne de crédit a fait l'objet d'un tirage de 14 millions d'euros ;
- 50 millions d'euros au titre du crédit revolving.

Échéances de l'endettement

(en milliers d'euros)	31.12.18	2019	2020	2021	2022	Échéances au-delà 2022
Autres emprunts obligataires	114 478	24 873	-	-	-	89 606
Emprunts auprès des établissements de crédit	190 865	30 291	31 730	31 886	17 285	79 673
Dettes de crédit-bail	274	274	-	-	-	-
TOTAL	305 617	55 437	31 730	31 886	17 285	169 279

La part court-terme des emprunts bancaires au 31 décembre 2018 présente la maturité suivante :

	31.12.18	Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 9 mois	Entre 9 et 12 mois
Emprunt, part à court terme *	30 928	-	14 586	1 756	14 586

* Capital restant dû en valeur nominale.

6.3. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Répartition taux fixes et variables

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont souscrits à taux fixes ou à taux variables, selon la répartition suivante avant effet des couvertures de taux :

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Taux variable	64%	159 904	55 826
Taux fixe	36%	90 276	25 527
ENDETTEMENT, PART A LONG TERME	100%	250 180	81 353

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Taux variable	55%	30 168	22 957
Taux fixe	45%	24 995	1 070
ENDETTEMENT, PART A COURT TERME	100%	55 163	24 027

NIVEAU D'EXPOSITION

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture de type contrats de swap + floor zéro. Au 31 décembre 2018, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 68 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Dans un contexte où les couvertures seraient rendues actives, l'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse marginale de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 1 million d'euros dans les comptes consolidés de Gfi Informatique, sur la base des passifs financiers au 31 décembre 2018.

Au titre de son contrat de financement principal, le Groupe s'est engagé à se couvrir, dans certaines limites, à la hausse du taux Euribor 3 mois.

Passifs financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La politique actuelle du Groupe est d'opérer sur les marchés financiers uniquement à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futur, pour lequel le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Les passifs financiers courants correspondent aux instruments de couverture, comptabilisés à leur juste valeur. Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Les valorisations de ces instruments de couvertures sont réalisées

selon le niveau II de la norme IFRS 7 amendée, soit sur la base de données observables autre qu'un prix coté sur un marché actif. Au 31 décembre 2018, le Groupe utilise deux instruments de couverture, comptabilisés en « Passif financier courant » et présentant les caractéristiques suivantes :

(en milliers d'euros)

Nature	Date d'émission	Échéances	Contrepartie	Couverture 31.12.18	Échéances					Juste valeur
					2019	2020	2021	2022	2023	
SWAP taux fixe + floor	30/06/18	31/03/23	CACIB	13 875	2 250	2 250	2 250	1 125	6 000	(130)
SWAP taux fixe + floor	30/06/18	21/02/23	CAIDF	23 125	3 750	3 750	3 750	1 875	10 000	(112)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	31/03/23	SG	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(93)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	31/03/23	CIC	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(43)
SWAP taux fixe + floor	29/06/18	21/02/23	PALA	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(86)
SWAP taux fixe + floor	30/07/18	31/03/23	ING	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(40)
				92 500	15 000	15 000	15 000	7 500	40 000	(504)

6.4. RATIO D'ENDETTEMENT

Le Groupe a pour objectif de conserver un ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres limité. Dans le cadre de la gestion de cet objectif, le Groupe cherche à maintenir une structure financière optimale, en relation avec le financement de sa croissance externe et le rendement des fonds propres.

Au 31 décembre 2018, le ratio d'endettement est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Endettement financier net	324 547	138 156
Capitaux propres	332 522	321 918
RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES	98%	43%

6.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de contrats d'affacturage, de découverts et d'emprunts bancaires et obligataires.

Contrats d'affacturage

Gfi Informatique dispose, via des contrats d'affacturage, de lignes de financement en fonction du montant des créances clients cédées. Ces lignes de financement sont plafonnées à 100 millions d'euros en France.

Lignes de découvert bancaire

Le Groupe dispose de lignes de découverts bancaires négociés, plafonnées à 35,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, ces lignes de découverts bancaires sont utilisées à hauteur de 30 millions d'euros, principalement en France.

Émission d'EUROPP

La convention de crédit du 21 février 2018 autorise Gfi Informatique à procéder à de nouvelles émissions d'EuroPP à concurrence de 110 millions d'euros maximum.

Clauses conventionnelles dites de défaut

La convention de crédit du 21 février 2018 auprès d'un pool d'établissements bancaires comporte des clauses conventionnelles dites de défaut que le Groupe se doit de respecter (Cf. 6.7 : Engagements hors bilan liés au financement de la société).

6.6. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**Coût de l'endettement financier net**

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Plus-values sur cession de VMP et produits des VMP	168	58
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'EQUIVALENT DE TRÉSORERIE	168	58
Charges d'intérêt	(7 962)	(2 579)
Variation de juste valeur des emprunts et emprunts obligataires	(1 237)	(255)
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	(998)	(1 087)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(10 197)	(3 921)
TOTAL	(10 029)	(3 863)

Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Gains de change	1 695	357
Pertes de change	(973)	(764)
Effet des actualisations	(240)	(140)
Coût financier des engagements envers le personnel	(678)	(677)
note 4		
Dépréciations nettes des reprises	-	-
Autres produits financiers (SWAP et autres)	94	21
Autres charges financières (SWAP et autres)	(180)	(103)
TOTAL	(282)	(1 306)

Les effets des actualisations portent principalement sur les créances représentatives des prêts aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

6.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ**Nantissements, garanties et hypothèques donnés**

Dans le cadre de son financement auprès des établissements bancaires, le Groupe a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiels.

Autres engagements donnés dans le cadre des opérations de financements

Dans le cadre de ses principaux emprunts en France, le Groupe se doit de respecter notamment les engagements présentés ci-après.

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25.

PLAFONNEMENT DES INVESTISSEMENTS

Certains plafonds d'investissements nets sont à respecter par le Groupe.

COVENANTS

Les critères financiers, appréciés lors des clôtures semestrielles et annuelles, sont résumés ci-dessous :

Covenants	Exigence	au 30/06/18	au 31/12/18	au 30/06/19	au 31/12/19	30/06/20 et 30/06 de chaque année	31/12/20 et 31/12 de chaque année
Dettes financières nettes / EBITDA	R2 < à	3,75	3,25	3,25	2,75	3,00	2,50

Les agrégats utilisés pour le calcul de ces ratios sont définis de manière détaillée dans les conventions de crédit. À noter que la notion d'EBITDA correspond, de manière synthétique, à un EBITDA opérationnel complété des effets des restructurations.

Sur la base du bilan et des performances 2018, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par les contrats (crédit syndiqué et emprunts obligataires), les covenants sont donc respectés. Par conséquent, il n'existe pas de risques d'exigibilité anticipée liés aux covenants au titre de l'exercice.

NOTE 7 Impôts sur les résultats

Traitement de la CVAE

La CVAE, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par l'IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice, elle représente un montant de 10,7 millions d'euros contre 10,4 millions d'euros en 2017.

Intégration fiscale

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2018 comprend neuf sociétés (cf. note 18 : Liste des sociétés consolidées). Cette option d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 320 milliers d'euros au titre de l'exercice.

7.1. RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Résultat avant impôt sur les sociétés	57 435	50 650
Taux d'impôt de la mère	33,33%	33,33%
Impôt théorique	19 143	16 882
Reports déficitaires non activés	7 748	5 658
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(975)	(349)
Actifs d'impôts non recouvrables sur retraitements de consolidation	(3 992)	(2 873)
Effet des différences fiscales permanentes	(3 639)	(4 316)
Impact des dépréciations d'écarts d'acquisition	-	-
Impact des reports déficitaires activés	(4 706)	(4 065)
Impact des différences de taux d'impôt	(1 911)	(1 539)
Impact net d'impôt de la CVAE	7 135	6 945
Economie d'impôt sur produit non imposable (CIR)	(2 972)	(3 040)
Autres	1 778	38
IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS	17 609	13 341
Dont : Impôts courants	18 384	14 713
Impôts différés	(775)	(1 372)

Les différences permanentes comprennent 3,6 millions d'euros d'effet lié au produit non imposable du CICE, contre 4,3 millions d'euros au titre de 2017.

7.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe. Un actif d'impôt relatif à des déficits fiscaux reportables n'est enregistré qu'en cas d'assurance raisonnable d'imputation future.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale ou par groupe d'intégration fiscale.

Les impôts différés figurent pour leur valeur nominale, aucune actualisation n'étant pratiquée.

Au 31 décembre 2018, les sources d'impôt différé sont les suivantes en France et à l'international :

(en milliers d'euros)	31.12.17	Impact IFRS 15	Impact IFRS 9	01.01.18	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.18
Différences temporelles issues des déclarations fiscales								
Participation des salariés et congés payés	368	-	-	368	-	-	(284)	84
Autres différences temporelles fiscales	385	-	-	385	-	-	(301)	84
Différences temporelles liées aux retraitements en consolidation								
Reports déficitaires activés	8 555	-	-	8 555	-	-	1 500	10 055
Provision pour indemnités de départ à la retraite	15 157	-	-	15 157	-	906	645	16 708
Immobilisations générées en interne et fiscalité liée	(17 328)	-	-	(17 328)	-	-	(4 350)	(21 678)
Relations clientèles	(2 798)	-	-	(2 798)	-	-	512	(2 286)
Autres différences	1 726	3 903	1 306	6 935	-	(498)	(1 279)	5 158
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FRANCE	6 065	3 903	1 306	11 274	-	408	(3 557)	8 125
Différences temporelles fiscales	884	-	-	884	(180)	196	17	917
Reports déficitaires activés	1 198	-	-	1 198	14 820	-	3 183	19 201
Provision pour indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	331	-	-	331
Relations clientèles	(1 698)	-	-	(1 698)	-	(8)	165	(1 541)
Autres différences	(598)	-	-	(598)	-	(200)	958	160
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS INTERNATIONAL	(214)	-	-	(214)	14 971	(12)	4 323	19 068
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	5 851	3 903	1 306	11 060	14 971	396	766	27 193
Dont : Impôts différés actifs	8 068			12 441				28 100
Impôts différés passifs	(2 217)			(2 688)				(907)

7.3. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Activation de déficit fiscal

Sur la base des prévisions fiscales de consommation de déficits, le Groupe a activé, en France et à l'étranger, des déficits fiscaux générant un produit d'impôt de 4,7 millions d'euros.

Reports déficitaires

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales figurent dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.17	Utilisation de reports déficitaires	Création de reports déficitaires	Perte de reports, écarts de change et corrections	Variations de périmètre et reclass.	Base 31.12.18	Economies futures d'impôt	
							Activées	Non activées
France	55 562	(1 341)	12 429	318	142	67 110	10 055	12 313
Espagne	4 602	(229)	184	(61)	-	4 496	1 510	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
LatAm	367	(159)	686	(2)	-	892	-	234
Benelux	5 048	(491)	-	32	72 398	76 987	19 096	3 734
Suisse	6 984	(716)	611	(675)	-	6 204	-	1 489
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique	1 532	(358)	686	(74)	-	1 786	-	185
Reste du monde	1 186	(35)	762	3	-	1 916	-	454
TOTAL	75 281	(3 329)	15 358	(459)	72 540	159 391	30 661	18 409

Échéances

La ventilation de ces déficits reportables en fonction de leurs échéances est la suivante :

(en milliers d'euros)	Base 31.12.18	Année d'expiration				
		2019	2021	2022	Échéances au-delà 2022	Indéfiniment
Déficits fiscaux reportés	159 391	320	985	3 012	9 931	145 143

NOTE 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1. VENTILATION SECTORIELLE DES PRINCIPAUX ACTIFS

4

L'information sectorielle du Groupe est basée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par la Direction.

(en milliers d'euros)	31.12.18	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Ecarts d'acquisition	455 854	209 833	33 821	21 507	16 716	137 980	3 964	7 346	7 302	17 385
Autres immobilisations incorporelles	91 727	80 730	3 415	2 947	133	2 485	-	1 894	123	-
Immobilisations corporelles	31 542	16 939	2 839	1 566	355	8 009	46	624	1 137	27

(en milliers d'euros)	31.12.17	France	Espagne	Portugal	LatAm	Benelux	Suisse	Pologne	Afrique	Reste du monde
Ecarts d'acquisition	283 126	208 579	33 621	21 507	2 152	5 116	3 873	7 074	1 204	-
Autres immobilisations incorporelles	81 272	72 073	3 675	3 184	228	3	-	2 084	25	-
Immobilisations corporelles	21 315	16 374	2 439	719	250	280	49	611	576	17

8.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, il est décidé de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur, soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges opérationnelles de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ils donneront lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écarts d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés ».

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 DÉCEMBRE 2016	304 733	23 798	280 935
Acquisitions	2 283	-	2 283
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecart de change	(669)	(577)	(92)
31 DÉCEMBRE 2017	306 347	23 221	283 126
Acquisitions	172 620	-	172 620
Cessions	-	-	-
Dépréciations de la période	-	-	-
Ecart de change	355	247	108
31 DÉCEMBRE 2018	479 322	23 468	455 854

Variation de l'exercice

La variation des écarts d'acquisition relative aux acquisitions correspond principalement :

- à l'acquisition de Real Dolmen à hauteur de 132,3 millions d'euros ;
- à l'acquisition de Vauban à hauteur de 17,6 millions d'euros ;
- à l'acquisition de Gesfor à hauteur de 14,6 millions d'euros.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice sera finalisée dans le délai d'affectation conformément à la norme applicable.

Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques utilisés par le management et en fonction des activités « Services » et « Logiciels ».

À l'échelle de chaque pays, les deux activités peuvent être développées (tel est le cas en France et en Espagne). En effet, les différentes activités « Services » génèrent de fortes complémentarités alors que l'activité « Logiciels » présente une certaine indépendance, compte tenu de ses caractéristiques propres.

Au vu de cette articulation (secteurs géographiques et activités), le Groupe présente dix UGT dont en particulier 2 UGT en France, 2 UGT en Espagne.

SUIVI ULTÉRIEUR DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice à venir avec des prévisions d'évolution des chiffres d'affaires, des marges opérationnelles et des niveaux de BFR pour les quatre années suivantes ;
- la combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini est en ligne avec les valeurs usuellement retenues dans le secteur pour des groupes de profil comparable ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normal et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Méthode d'évaluation appliquée aux activités poursuivies

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux de croissance à l'infini ressortent à 2,0 % pour l'ensemble des UGT (2,0 % fin 2017).

Les taux d'actualisation retenus pour l'exercice sont présentés ci-après.

- 8,5 % pour les UGT France (9,0 % fin 2017) ;
- 8,9 % pour l'UGT Benelux CGU (9,0 % fin 2017) ;
- 9,8 % pour les UGT Espagne (9,5 % fin 2017) ;
- 10,8 % pour l'UGT Portugal (10,0 % fin 2017) ;
- 10,1 % pour l'UGT Pologne (10,0 % fin 2017) ;
- 9,0 % pour l'UGT Suisse (9,0 % fin 2017) ;
- 11,4 % pour l'UGT LatAm (12,0 % fin 2017) ;
- 12,3 % pour l'UGT Maroc (12,0 % fin 2017).

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2019. Pour les années 2020 à 2023, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 3 % et 8 % pour l'ensemble des UGT.

Compte tenu des hypothèses retenues en termes de rentabilité et de besoin en fonds de roulement d'exploitation, la réalisation de ces tests au titre de 2018 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

Tests de sensibilités et valeur des écarts d'acquisition par UGT

Dans le contexte de la clôture, l'appréciation de la variation raisonnablement possible des hypothèses clés par le Groupe correspond aux fourchettes de valeurs retenues dans les tests de sensibilités et présentées ci-dessous :

- hausse de 0,5 point du taux d'actualisation ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini ;
- diminution de 0,5 point du taux de marge sur l'ensemble des périodes de flux 2019 à 2023 ;
- diminution de 0,5 point du taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'ensemble des périodes de flux 2019 à 2023 ;
- dégradation de 10 % des hypothèses de BFR.

Les tests de sensibilités retiennent également la dégradation combinée de plusieurs de ces hypothèses, en fonction de leur sensibilité.

EN FRANCE

La France porte 46 % des écarts d'acquisition du Groupe. Ils s'élèvent à 209 millions au 31 décembre 2018 et se répartissent respectivement à hauteur de 148 millions d'euros et 61 millions d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

En Espagne, ils s'élèvent à 34 millions au 31 décembre 2018 et se répartissent respectivement à hauteur de 33 millions d'euros et 1 million d'euros sur les UGT « Services » et « Logiciels ».

L'écart d'acquisition de Realdolmen a été rattaché à l'UGT Benelux dont la valeur comptable s'élève à 133 millions d'euros.

À L'INTERNATIONAL

Les écarts d'acquisition à l'international s'élèvent à 247 millions d'euros. Hormis l'Espagne, les UGT à l'international correspondent à l'activité de « Services ».

Au 31 décembre 2018, hormis l'UGT Progiciels (cf. tableau ci-dessous), les résultats des tests de sensibilités montrent qu'aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés ne conduirait la valeur recouvrable des autres UGT à devenir inférieure à leur valeur nette comptable.

(en milliers d'euros)	Goodwill	UGT Progiciels
	En % du total	En valeur
Sensibilité à la variation raisonnable d'une hypothèse		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation	-0,2%	(959)
Diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-0,7%	(3 092)
Diminution de 0,5 point de taux de marge	0,0%	-
Diminution de 0,5 point de taux de croissance chiffre d'affaires	0,0%	-
Dégradation de 10% des hypothèses de BFR	0,0%	-
Sensibilité à la variation raisonnable d'une combinaison d'hypothèses		
Hausse de 0,5 point du taux d'actualisation combinée à :		
une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	-2,0%	(9 112)
une baisse de 0,5 point du taux de marge	-1,7%	(7 714)

8.3. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. 8.2 « Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés »).

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS 38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes, au fur et à mesure de leur engagement.

Ces frais de développement sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée d'utilité prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

La valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basé sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable.

RELATIONS CLIENTÈLES

Les relations clientèles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Les durées d'amortissement sont de 2 à 21 ans.

LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation :

- logiciels acquis : sur 1 à 5 ans ;
- logiciels créés : sur 5 à 10 ans.

Pour les logiciels créés, le montant des développements réalisés par Gfi Informatique pour elle-même est constitué des coûts directement attribuables au développement et au paramétrage du logiciel.

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.18	31.12.17
			Valeurs nettes	Valeurs nettes
Logiciels acquis	39 064	32 752	6 312	10 204
Logiciels créés	29 684	23 301	6 383	4 230
Frais de développement	121 508	57 056	64 452	49 900
Relations clientèles et contrats	35 728	21 148	14 580	16 938
TOTAL	225 984	134 257	91 727	81 272

Les logiciels acquis correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises. Les logiciels créés correspondent principalement aux frais afférents au projet de système intégré pour le Groupe (projet Théséus).

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2016	164 080	86 642	77 438
Immobilisations acquises	2 828	-	2 828
Immobilisations générées en interne	20 118	-	20 118
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(59)	(58)	(1)
Amortissements de la période	-	16 581	(16 581)
Entrées de périmètre	(3 500)	(143)	(3 357)
Reclassement	1 506	663	843
Ecart de change	(116)	(100)	(16)
31 DECEMBRE 2017	184 857	103 585	81 272
Immobilisations acquises	907	-	907
Immobilisations générées en interne	26 885	-	26 885
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(458)	(458)	-
Amortissements de la période	-	19 253	(19 253)
Entrées de périmètre	13 789	12 082	1 707
Reclassement	62	(188)	250
Ecart de change	(58)	(17)	(41)
31 DECEMBRE 2018	225 984	134 257	91 727

Les immobilisations générées en interne comprennent principalement les frais de développement activés dans le cadre de l'activité « Logiciels » du Groupe.

MÉTHODE D'ÉVALUATION APPLIQUÉE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'utilité est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction pour l'exercice 2019. Pour les années 2020 à 2023, les taux de croissance retenus sont ensuite compris entre 2 % et 10 % pour l'ensemble des logiciels.

Compte tenu des hypothèses retenues, la réalisation des tests de dépréciation au titre de 2018 n'a pas conduit à la comptabilisation de dépréciation.

8.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- terrains : non amortis ;
- constructions : sur 20 à 40 ans ;
- matériels informatiques : sur 1 à 5 ans ;
- matériels de transport : sur 5 ans ;
- matériels de bureau/autres : sur 5 à 10 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

Les immobilisations dont le Groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité selon les principes décrits ci-dessus. La dette correspondante figure au passif.

			31.12.18	31.12.17
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions et terrains	15 691	9 297	6 394	445
Installations techniques et matériels	14 667	10 857	3 810	2 446
Autres Immobilisations corporelles	62 564	41 708	20 856	18 424
Autres Immobilisations en crédit-bail	4 211	3 729	482	-
TOTAL	97 133	65 591	31 542	21 315

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
31 DECEMBRE 2016	55 065	35 723	19 342
Immobilisations acquises	11 863	-	11 863
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(11 883)	(5 824)	(6 059)
Amortissements de la période	-	4 961	(4 961)
Entrées de périmètre	-	-	-
Reclassement	1 986	810	1 176
Ecart de change	(139)	(93)	(46)
31 DECEMBRE 2017	56 892	35 577	21 315
Immobilisations acquises	10 741	-	10 741
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(6 324)	(3 793)	(2 531)
Amortissements de la période	-	6 390	(6 390)
Entrées de périmètre	36 063	27 564	8 499
Reclassement	(50)	-	(50)
Ecart de change	(189)	(147)	(42)
31 DECEMBRE 2018	97 133	65 591	31 542

NOTE 9 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres est présenté dans la première partie des états financiers consolidés.

9.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital, inchangé depuis le 31 décembre 2017, est composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale et s'élève à 133 141 542 euros.

Le nombre d'actions au 31 décembre 2018 est détaillé dans le tableau ci-après :

Nombre d'actions	2018	2017
Nombre d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à titre gratuit	-	77 500
NOMBRE D'ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EMISES	66 570 771	66 648 271

9.2. NOMBRE MOYEN D'ACTIONS ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résultats par action

RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action sont calculés :

- sur la base des résultats nets excluant le résultat des activités abandonnées ;
- ainsi que sur la base des résultats nets, part du Groupe.

Les résultats par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les résultats par action après dilution sont calculés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre moyen d'actions ordinaires potentielles dilutives.

Nombre moyen d'actions	31.12.18	31.12.17
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	66 570 771	66 570 771
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenus	(114 428)	(153 913)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	66 456 343	66 416 858
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives	-	77 500
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	66 456 343	66 494 358

Résultat par action		31.12.18	31.12.17
Résultat, part du Groupe	(en milliers d'euros)	39 850	37 124
Résultat de base par action	(en euros)	0,60	0,56
Résultat dilué par action	(en euros)	0,60	0,56

9.3. OPERATION SUR LES TITRES AUTO DETENUS

Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 158 825 titres au 31 décembre 2017, valorisés à 1 032 milliers d'euros.

Au cours de la période :

- l'acquisition de 47 102 titres au prix moyen de 7,98 € ;
- la cession de 58 897 titres au prix moyen de 7,75 € et ;
- l'attribution des 77 000 actions au titre des actions gratuites,

ont porté ce nombre de titres à 70 030 au 31 décembre 2018.

Ces titres, valorisés à 486 milliers d'euros, représentent 0,1 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2018.

9.4. DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dividendes versés en 2018

Le dividende voté par l'Assemblée Générale du 8 juin 2018 au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève à 0,15 centime d'euros par action. Cette décision a donné lieu à un versement d'un montant de 9 975 milliers d'euros.

Affectation du résultat social de l'exercice 2018

Le projet d'affectation du résultat social soumis à l'Assemblée générale annuelle propose d'affecter le résultat social, s'élevant à 25 717 milliers euros de la manière suivante : aux actionnaires à titre de dividendes pour un montant de 9 986 milliers d'euros, au compte de réserve légale pour un montant de 1 286 milliers d'euros et le solde au compte de report à nouveau.

9.5. PLANS D'ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2016 a attribué des droits à actions gratuites à certains salariés du Groupe. Les actions ont été acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux ans et sous des conditions de performances du Groupe.

Le Conseil d'administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après vérification de la présence des bénéficiaires, a autorisé l'attribution de 77 000 actions gratuites. Ces actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat. La charge de la période s'élève à 80 milliers d'euros.

9.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Transactions conclues avec l'actionnaire de référence

Dans le cadre de l'Avenant du Pacte d'actionnaire conclu le 10 mai 2017, les sociétés Apax et Boussard & Gavaudan se sont engagés à céder l'intégralité de leurs participations à Mannai Corporation. Conformément à cet engagement, le premier bloc d'actions d'environ 29 % du capital et droits de vote a été cédé les 19 juin et 10 juillet 2017. La cession du second bloc d'actions, intervenue le 12 juin 2018, soit 10 206 695 actions à un prix de 8,50 €, a porté la participation de Mannai Corporation à 96,6 % du capital.

Suite à cette acquisition complémentaire, Mannai Corporation a déposé, le 06 novembre 2018, auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'Offre Publique de Retrait suivie immédiatement du retrait obligatoire « OPR- RO » des actions

Gfi Informatique non détenues par Mannai Corporation. L'avis de conformité ayant été émis par l'AMF le 27 novembre 2018, l'Offre a été ouverte sur une période de 10 jours (du 29 novembre au 12 décembre 2018).

Les actions apportées dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait et celles transférées à Mannai Corporation (actions non présentées lors de l'offre) ont permis à ce dernier d'acquérir 1 958 995 actions au prix de l'offre soit 10,50 € par action et portant ainsi sa participation à 99,49 % du capital et des droits de vote de Gfi Informatique

Autre transaction avec les organes de Direction

Les autres transactions avec les parties liées sont présentées en note 15.

NOTE 10 Autres provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas. Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « Litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la Direction de Gfi Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

10.1. PROVISIONS NON COURANTES

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite en France constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 4 « Charges et avantages du personnel ».

(en milliers d'euros)	31.12.17	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.18
Indemnités de départ à la retraite	45 497	1 107	4 537	(2 718)	2 715	51 138
TOTAL	45 497	1 107	4 537	(2 718)	2 715	51 138

10.2. PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassement et autres	31.12.18
Prud'hommes et restructurations engagées	1 895	-	607	(1 039)	-	1 463
Litiges divers	127	-	-	(118)	-	9
Risques fiscaux et sociaux	3 050	1 063	-	(2 368)	18	1 763
Autres	238	334	316	(463)	(3)	422
TOTAL	5 310	1 397	923	(3 988)	15	3 657

4

Les augmentations et diminutions se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations			Total Dotations	Reprises			Total Reprises	Dont reprises sans utilisation
	Opérationnelles				Opérationnelles				
	Courante	Non courante	Financière		Courante	Non courante	Financière		
Prud'hommes et restructurations engagées	-	607	-	607	-	(1 039)	-	(1 039)	(121)
Litiges divers	-	-	-	-	-	(118)	-	(118)	-
Risques fiscaux et sociaux	-	-	-	-	(41)	(2 328)	-	(2 369)	(1 581)
Autres	35	281	-	316	(351)	(111)	-	(462)	(126)
TOTAL	35	888	-	923	(392)	(3 596)	-	(3 988)	(1 828)

Provisions prud'hommes et restructurations engagées

Les dotations et reprises pour risques prud'homaux et réorganisations concernent pour l'essentiel la France.

Risques fiscaux et sociaux

La reprise concerne principalement une filiale portugaise, les contrôles fiscaux se sont achevés au cours de l'exercice.

10.3. RISQUES DIVERS

Des contrôles fiscaux, sur les exercices 2015, 2016 et 2017, sont actuellement en cours sur les sociétés françaises Gfi Informatique et Gfi Informatique - Production. À ce jour, aucun redressement significatif n'a été identifié par l'administration.

Par ailleurs, les sociétés françaises Gfi Informatique et Addstones Vanilla ont fait l'objet d'un redressement suite à un contrôle Urssaf. Les périodes contrôlées concernaient les exercices 2015, 2016 pour Gfi Informatique et 2015, 2016, 2017 pour Addstones- Vanilla.

10.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX RISQUES ET LITIGES

Le nantissement donné par le Groupe le 30 octobre 2012 dans la cadre du litige TVA a fait l'objet d'une main levée au cours de l'exercice. Ce nantissement portait sur la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Informatique-Production.

NOTE 11 Autres actifs non courants

11.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

			31.12.18	31.12.17
(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Prêts construction / personnel	10 112	(1 190)	8 922	6 720
Dépôts, cautionnements et autres	5 839	(67)	5 772	5 691
Autres créances immobilisées	2 570	-	2 570	2 394
Titres non consolidés	305	(68)	237	104
TOTAL	18 826	(1 325)	17 501	14 909

11.2. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17
Créances fiscales	26 622	24 717
VALEUR BRUTE	26 622	24 717
Dépréciations	-	-
TOTAL	26 622	24 717

Les autres actifs non courants sont principalement composés des créances de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2016 et suivants.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale à partir de l'année calendaire 2013. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans l'état du résultat global.

Les créances de CICE du groupe d'intégration fiscale dont Gfi Informatique est la mère ont fait l'objet de cessions déconsolidantes pour un montant de 11 066 milliers d'euros au cours de l'exercice 2018, 12 234 milliers d'euros au cours de l'exercice 2017 et 10 149 au cours de l'exercice 2016.

Le crédit d'impôt résiduel sera, soit déduit d'un éventuel paiement d'impôt sur les sociétés au cours des trois prochains exercices, soit réglé par l'administration fiscale à la Société au plus tard en 2022.

NOTE 12 Actifs et passifs courants

4

12.1. AUTRES CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.18	31.12.17
Créances fiscales	34 833	35 005
Autres créances	5 731	3 497
Avances et acomptes versés sur commandes	3 141	1 238
Créances sur cession d'actifs	-	-
TOTAL BRUT	43 705	39 740
Dépréciations	(13)	(11)
TOTAL NET	43 692	39 729

Le poste « Autres créances » est constitué principalement des créances sur les organismes sociaux. Il comprend également la quote-part des créances de CIR recouvrable en 2019.

12.2. DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.18	31.12.17
Dettes sociales	159 630	135 201
Dettes fiscales	95 829	89 989
Impôts sur les sociétés	6 634	3 368
TOTAL	262 093	228 558

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an.

12.3. AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.18	31.12.17
Dettes sur immobilisations	1 287	970
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	25 153	11 504
Autres	1 844	1 333
TOTAL	28 284	13 807

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 13 Instruments financiers

13.1. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivées l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

(en milliers d'euros)	31.12.18	Ventilation par catégories d'instruments				
		Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	17 501	-	-	-	17 501	-
Autres actifs financiers non courants	26 622	-	-	-	26 622	-
Clients et comptes rattachés	506 074	-	-	-	506 074	-
Autres créances	43 705	-	-	-	43 705	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 294	35 294	-	-	-	-
ACTIFS	629 196	35 294	-	-	593 902	-
Endettement, part à long terme	250 180	-	-	-	-	250 180
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	-	-	-	4 024
Endettement, part à court terme	109 661	-	-	-	-	109 661
Passifs financiers courants	504	-	504	-	-	-
Autres passifs financiers courants	13 622	-	-	-	-	13 622
Fournisseurs	130 266	-	-	-	-	130 266
Dettes fiscales et sociales	262 093	-	-	-	-	262 093
Autres passifs courants	28 284	-	-	-	-	28 284
PASSIFS	798 634	-	504	-	-	798 130

13.2. EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.18	Effet en résultat des instruments financiers			
		Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur
Actifs et Dettes en juste valeur par résultat	(85)	(85)	-	-	-
Prêts et créances	(2 140)	(830)	(240)	-	(1 070)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Dettes en coût amorti	(9 199)	(7 962)	-	(1 237)	-
TOTAL	(11 424)	(8 877)	(240)	(1 237)	(1 070)

4

13.3. MATURITE

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

(en milliers d'euros)		31.12.18	2019	2020	2021	2022	Échéances au-delà 2022
Autres emprunts obligataires *	note 6	90 000	-	-	-	-	90 000
Intérêts		20 491	2 925	2 933	2 925	2 925	8 783
Emprunts, part à long terme *	note 6	163 543	32 799	32 799	18 198	79 644	103
Intérêts		11 553	-	4 735	3 821	2 940	57
Autres passifs financiers non courants	note 2	4 024	-	4 024	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS NON COURANT		289 611	35 724	44 491	24 944	85 509	98 943
Endettement, part à court terme *	note 6	56 204	56 204	-	-	-	-
Intérêts		6 599	6 599	-	-	-	-
Passifs financiers courants	note 6	504	504	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	note 2	13 622	13 622	-	-	-	-
Fournisseurs		130 266	130 266	-	-	-	-
Autres passifs courants	note 12	28 284	28 284	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS COURANT		235 479	235 479	-	-	-	-

* capital restant dû, présenté en valeur nominale

13.4. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de crédit-bail et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Il contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les politiques de gestion de ces risques sont résumées ci-après.

Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en note 3 « Chiffre d'affaires et clients ». Le tableau de passage de la dépréciation, présentant ses variations au cours de l'exercice, figure également dans cette note.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (hors zone Euro), les produits issus de la vente sont générés dans la même devise que les coûts d'exploitation liés, limitant ainsi l'exposition au taux de change. Les flux intragroupe opérationnels en devises étrangères sont extrêmement limités.

Les actifs et passifs nets du Groupe en devise sont détaillés dans le tableau ci-dessous. En cas d'évolution défavorable uniforme de l'euro de 1 centime, l'impact s'élèverait à 0,4 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Actifs	Passifs	Position nette avant gestion de couverture
Zloty Polonais	8 020	(9 070)	(1 050)
Kwanza Angolais	3 685	(1 049)	2 636
Dirham Marocain	30 645	(24 336)	6 309
Francs Suisse	11 737	(2 110)	9 627
Francs CFA	3 686	(4 630)	(944)
Livre Sterling	1 824	(2 555)	(731)
Dollar Américain	1 320	(904)	416
Peso Mexicain	24 078	(22 430)	1 648
Couronne Suédoise	125	(22)	103
Real Brésilien	3 087	(642)	2 445
Pataca Macanais	814	(144)	670
Peso Colombien	3 827	(2 766)	1 061
Leu Roumain	17 569	(372)	17 197
Dinar Tunisien	4 023	(4 440)	(417)
Dollar Singapour	105	(81)	24
Dirham des Emirats Arabes unis	1 330	(1 970)	(640)
Balboa Panaméen	68	(16)	52
TOTAL	115 943	(77 537)	38 406

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

NOTE 14 Tableaux des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Incidences des variations de périmètre

Les flux de trésorerie liés aux incidences des variations de périmètre, pour un montant de 191 073 milliers d'euros, concernent principalement les acquisitions réalisées au cours de l'exercice.

Souscription et remboursement d'emprunts

Les souscriptions et remboursements d'emprunts comprennent :

- les flux de financement net des frais sont relatifs au nouvel emprunt syndiqué et l'émission de l'emprunt obligataire 2018 ;
- les flux, pour un montant de - 180 154 milliers d'euros, sont principalement liés au remboursement du Crédit Syndiqué 2015 (79 209 milliers d'euros) et du crédit relais (85 000 milliers d'euros).

NOTE 15 Rémunérations des membres des organes d'administration et de Direction

Rémunérations versées

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2018 et de l'année 2017 aux membres des organes d'administration et de Direction, de la part de Gfi Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
2018	896	500	4	213	1 613	-
2017	836	316	4	224	1 380	-

La partie variable des rémunérations des mandataires sociaux est calculée selon des critères établis par le Comité des rémunérations, afférents à la performance de l'année ainsi qu'aux objectifs de croissance externe.

Gfi Informatique considère que seuls les mandataires sociaux ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités, directement ou indirectement (IAS 24.9).

Convention de non-concurrence et engagement post-mandat

Le 18 décembre 2007, la Société a conclu avec Monsieur Vincent Rouaix, une convention de non-concurrence. À titre d'indemnisation de l'engagement de non-concurrence souscrit par Monsieur Vincent Rouaix, ladite convention prévoit à ce dernier, le jour de la cessation de son mandat, le versement d'une somme forfaitaire qui a été, par avenant du 29 mars 2013, portée à 850 000 euros.

Il n'existe pas d'engagement post-mandats concernant les mandataires sociaux au 31 décembre 2018.

Attributions d'actions gratuites

Le nombre de droits à actions gratuites attribués dans le cadre du Plan 2016 au profit de certains salariés s'élevait à 310 000. Par décision du conseil d'administration du 21 février 2018, 77 000 actions gratuites ont définitivement été attribuées.

NOTE 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte du résultat consolidé pour la France sont les suivants :

	GRANT THORTHON				ERNST & YOUNG et Autres				TOTAL			
	2018		2017		2018		2017		2018		2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes Individuels et consolidés	387 050	85%	421 800	81%	449 600	59%	529 600	99%	838 650	69%	951 400	90%
Services autres que la certification des comptes	68 225	15%	100 500	19%	314 400	41%	6 500	1%	382 625	31%	107 000	10%
TOTAL	455 275	100%	522 300	100%	764 000	100%	536 100	100%	1 219 275	100%	1 058 400	100%

NOTE 17 Application IFRS 15, tableaux de passage

4

RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.18 IFRS 15	retraité IFRS 15	31.12.18 IAS 18	31.12.17 IAS 18
Chiffre d'affaires	1 394 548	(3 724)	1 390 824	1 131 874
Charges de personnel	(901 347)	192	(901 155)	(901 347)
Achats et charges externes	(367 344)	-	(367 344)	(367 344)
Impôts, taxes et versements assimilés	(17 284)	-	(17 284)	(17 284)
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels affectés)	(23 043)	-	(23 043)	(23 043)
Autres produits et charges opérationnels courants	(2 618)	-	(2 618)	(2 618)
MARGE OPERATIONNELLE	82 912	(3 532)	79 380	75 848
Marge opérationnelle en %	5,9%		5,9%	5,9%
RESULTAT OPERATIONNEL	67 746	(3 532)	64 214	55 819
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(10 029)	-	(10 029)	(3 863)
Autres produits et charges financiers	(282)	-	(282)	(1 306)
Impôts sur les résultats	(17 609)	1 177	(16 432)	(13 341)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	39 826	(2 355)	37 471	35 117
dont part du Groupe	39 850	(2 355)	37 495	37 124
dont part ne donnant pas le contrôle	(24)		(24)	185

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.18 IFRS 15	retraité IFRS 15	31.12.18 IAS 18	31.12.17 IAS 18
Résultat net de l'ensemble consolidé avant résultat des activités abandonnées	39 826	(2 355)	37 471	37 309
Dotations nettes aux amortissements et provisions	22 969	-	22 969	19 142
et autres éléments du résultat sans impact en trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	1 477	-	1 477	441
Plus ou moins-values nettes de cessions d'actifs	686	-	686	(598)
Profits et pertes de dilution	-	-	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	64 958	(2 355)	62 603	56 294
Coût de l'endettement financier net (retraité des variations de juste valeur)	8 785	-	8 785	3 608
Coût des swaps	146	-	146	39
Charge d'impôt	17 609	(1 177)	16 432	13 341
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	91 498	(3 532)	87 966	73 282
Impôt versé	(18 003)	-	(18 003)	(14 089)
- Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité	(8 433)	3 532	(4 901)	(35 496)
I- FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	65 062	-	65 062	23 697
II- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(229 719)	-	(229 719)	(46 443)
III- FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	174 042	-	174 042	2 633
+/- Incidence des variations de cours des devises	(1 498)	-	(1 498)	(404)
VARIATION DE TRÉSORERIE	7 887	-	7 887	(20 517)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.18 IFRS 15	retraité IFRS 15	31.12.18 IAS 18	12.31.17 IAS 18
Ecart d'acquisition	455 854	-	455 854	283 126
Autres immobilisations incorporelles	91 727	-	91 727	81 272
Immobilisations corporelles	31 542	-	31 542	21 315
Actifs financiers non courants	17 501	-	17 501	14 909
Impôts différés actifs	28 100	(3 196)	24 904	8 068
Autres actifs non courants	26 622	(760)	25 862	24 717
ACTIFS NON COURANTS	651 346	(3 956)	647 390	433 407
Stocks de marchandises	3 083	-	3 083	624
Clients et comptes rattachés	506 074	(4 295)	501 779	430 366
Autres créances	43 692	-	43 692	39 729
Charges constatées d'avance	18 473	-	18 473	15 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 294	-	35 294	29 675
ACTIFS COURANTS	606 616	(4 295)	602 321	515 462
TOTAL ACTIF	1 257 962	(8 251)	1 249 711	948 869

PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.18 IFRS 15	retraité IFRS 15	31.12.18 IAS 18	12.31.17 IAS 18
Capital	133 142	-	133 142	133 142
Primes	64 869	-	64 869	64 869
Réserves consolidées	145 572	6 307	151 880	129 839
Autres	(8 319)	-	(8 319)	(6 186)
Réserves de conversion	(3 430)	-	(3 430)	(596)
CAPITAUX PROPRES, Part du groupe	331 834	6 307	338 141	321 068
Part ne donnant pas le contrôle	688	-	688	850
CAPITAUX PROPRES	332 522	6 307	338 829	321 918
Endettement, part à long terme	250 180	-	250 180	81 353
Impôts différés passifs	907	(471)	436	2 217
Provisions non courantes	51 138	-	51 138	45 497
Autres passifs financiers non courants	4 024	-	4 024	2 929
PASSIFS NON COURANTS	306 249	(471)	305 778	131 996
Provisions courantes	3 657	-	3 657	5 310
Endettement, part à court terme	109 661	-	109 661	86 478
Passifs financiers courants	504	-	504	60
Autres passifs financiers courants	13 622	-	13 622	1 832
Fournisseurs	130 266	-	130 266	90 616
Dettes fiscales et sociales	262 093	-	262 093	228 558
Autres passifs courants	28 284	-	28 284	13 807
Produits constatés d'avance	71 104	(14 087)	57 017	68 294
PASSIFS COURANTS	619 191	(14 087)	605 104	494 955
TOTAL PASSIF	1 257 962	(8 251)	1 249 711	948 869

NOTE 18 Liste des sociétés consolidées

Siège social								
Nom de la société		Adresse	Code postal et Ville	N° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
France								
Gfi Informatique SA	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	385 365 713	Société mère tête de groupe			France
Gfi 7 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924	IG	100%	100%	France
Gfi 8 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161	IG	100%	100%	France
Gfi 9 SARL		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237	IG	100%	100%	France
Gfi Prodigiciels SAS	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993	IG	100%	100%	France
Addstones-Vanilla SAS	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	432 146 504	IG	100%	100%	France
Gfi Business-Transformation SAS	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937	IG	100%	100%	France
Awak'IT (S&I) SAS	(f)	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	412 013 922	IG	100%	100%	France
Edigitalis		2 bd vauban	78180 Montigny-le-bretonneux	821 720 737	IG	100%	100%	France
Cynapsys France		1 place charles de gaulle	78180 Montigny-le-bretonneux	510 178 270	IG	100%	100%	France
Next		147 avenue charles de Gaulle	92200 Neuilly sur seine	791 107 709	IG	100%	100%	France
Business Document SAS	(f)	50, boulevard de la Reine	92100 Boulogne Billancourt	492 079 058	IG	100%	100%	France
Novulys SAS	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	534 713 789	IG	65%	65%	France
Metaware Technologies SA	(f)	60, route de Sartroville Parc les grillons BAT 1	78230 Le Pecq	398 138 545	IG	100%	100%	France
SCI Via Domitia		151, rue Gillas Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578	IG	100%	100%	France
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551	IG	70%	70%	France
Brand New day consulting		4 place du Marché Neuf	78100 Saint-Germain-en-Laye	385 365 713	IG	56%	56%	France
Somafor SARL		9-11, rue Benoît Malon	92150 Suresnes	389 150 137	IG	100%	100%	France
SCI Gifimo	(f)	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139	IG	100%	100%	France
Roff France		145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	494 239 908	IG	100%	100%	France
(f) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en France								
Europe								
Gfi Benelux		Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 427 608 266	IG	100%	100%	Belgique
"Gfi Infrastructure Services S.A. (ex Computacenter)"		13-15, Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52.391	IG	100%	100%	Luxembourg
Real Solution SA		Rue d'Eich 33	L161 Luxembourg	LU13783058	IG	100%	89%	Luxembourg
Real Software nederland BV		Printerweg 26	183021 AD Amersfoort	806473095801	IG	100%	89%	Pays-Bas
Gfi NV		Square de Meeûs 38/40	B-1000 BRUXELLES	0 450 798 491	IG	100%	100%	Belgique
Realdolmen NV		Avenue Vaucamps 42	B-1654 Hulzingen	0429.037.235	IG	88,92% (f)	89%	Belgique
IMPAQ Sp. Z o.o		ul.Waloska 22	02-675 Warszawa POLOGNE	0000008546	IG	100%	100%	Pologne
IT Skills Sp.Z o.o		ul.Waloska 22	02-675 Warszawa POLOGNE	0000397402	IG	100%	100%	Pologne
IMPAQ UK Limited		9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175	IG	100%	100%	Royaume-Uni
Gfi Österreich GmbH		Bozner Platz 4	6020 Innsbruck	466734 z	IG	100%	100%	Autriche
Impaq Addstones Services S.R.L.		Sector 1, Calea Floreasca 169A, Cladirea A, etaj 4, birou 2057-A	Bucuresti	259897	IG	100%	100%	Roumanie
Vauban		Rue coltel nr 38 B2 secteur 3	Bucuresti		IG	100%	100%	Roumanie
Gfi International		Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2	IG	100%	100%	Suisse
IMPAQ AG		Badenerstrasse 580	CH-8048 Zürich	CHE - 107.414.656	IG	100%	100%	Suisse
Gfi Levante SL	(2)	C/Los Monegros S/N	03006 Alicante	B-53096749	IG	100%	100%	Espagne
Gfi Cataluña Grupo Corporativo SA	(2)	C/ Comte Urgell, 240 - 7A	08036 Barcelona	A-82673542	IG	100%	100%	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Norte		C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B-48301865	IG	100%	100%	Espagne
Roff Espana Consultores independientes SA	(2)	C/Serrano Galvache, 56 - Edificio Olmo	28033 Madrid	A-78897964	IG	100%	100%	Espagne
Savac Consultores SL		Máximo Aguirre, 18-Bis 3º	48011 - Bilbao (Vizcaya)	B-48989990	IG	100%	100%	Espagne
Grupo Corporativo Gfi Informatica SA	(2)	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400	IG	100%	100%	Espagne

Gfi Portugal - Tecnologias de Informação, SA	Edifício Atlantis - Avenida D. João II, lote 1,06,2,2 - Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890	IG	100%	100%	Portugal
Roff Consultores Independentes SA	Rua Afonso Praça nº30, 6ème étage, Torre de Monsanto Miraflores	1495 Algés	503882887	IG	100%	100%	Portugal
Roff SDF Lda,	Parkurbis, Parque de Ciencia e Tecnologia da Covilha	6200-865 Tortosendo	508924928	IG	100%	100%	Portugal
Roff Suisse	Chemin de la Vuarpillière, 29	1260 Nyon	55011238122	IG	100%	100%	Suisse
RNIC Independent Consultants AB	Stureplan 4C - 4ème étage, bureau 42	114 35 Stockholm	556824809901	IG	100%	100%	Suède
Gfi Informatique Holding GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100%	100%	Allemagne
(2) Sociétés appartenant au périmètre d'intégration fiscale en Espagne							
Hors Europe							
Somafar RCISA	6, Il Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-Abj- 1989-B-33816	IG	100%	100%	Côte d'Ivoire
Efron Colombia SAS	Carrera 20	# 33 A - 20 Bogotá	830 053693-2	IG	100%	100%	Colombie
Gfi Informatica Mexico SA de CV	Calle Solón, 212 Dep 101 Colonia Palmas Polanco Distrito Miguel Hidalgo	11560 México DF	ECO110602KR2	IG	100%	100%	Mexique
Efron Consulting Inc	27 School Street, FL4	Boston MA02108	33-1223303	IG	100%	100%	USA
Gesfor Mexico, S.A de C.V	AV. Insurgentes Sur, No.900, Piso 9 of Colonia de Valle, Delegacion Benito Juarez.	03100 Mexico City	198,149	IG	100%	100%	Mexique
Gesfor Mexico Services, S.A de C.V	Matias Romero, 216 Piso 6, Colonia del Valle	03100 Mexico City	430,714-1	IG	99%	99%	Mexique
GSFR Services de Mexico S.A de C.V	Matias Romero, 216 Piso 6, Colonia del Valle	03100 Mexico City	458 379-1	IG	100%	100%	Mexique
Gesfor Panama	Calle Isaac Hanono Misri, Edificio Oceania Business Plaza	Torre 2000, Piso 20, oficina 20B, Ciudad de Panama	1202251-1-582439	IG	100%	100%	Panama
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra - Bloc Folia - AM 2046 El Aouina - Tunis	1053 Tunisie	B15111052017	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys Inc	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B24193032010	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys Com	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B2420022004	IG	100%	100%	Tunisie
Cynapsys	Sis Immeuble Horizon rue de la bourse, les berges du Lac 2	1053 Tunisie	B04105242009	IG	100%	100%	Tunisie
RoffMex Consulting, SA de C.V.	Teololco No. 325 Colonia Jardines del Pedregal Delegacion Alvaro Obregon	01900 Ciudad de Mexico	558815/1	IG	55%	55%	Mexique
Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	50 877	IG	100%	100%	Maroc
Roff Brasil - Consultoria em Sistemas de Informação, Ltda.	Avenida Paulista nº37, 4ème étage Bela Vista	CEP 01311-902, Sao Paulo	15.323.818/0001-12	IG	100%	100%	Brésil
RoffTec Angola - Consultoria, Serviços e Produtos, Lda	Rua Comandante Stora nº 19/21	Bairro Alvalade	5401152493	IG	100%	100%	Angola
Roff NCA SARL	14, avenue Mers Sultan, 3ème étage	20190 Casablanca	40453753	IG	100%	100%	Maroc
Roff Asia Limitada	Alameda Dr. Carlos D'Assumpcao nº 181-187, Edificio Brilhantismo 19ºU	Macau	5 45154	IG	100%	100%	Chine
Value Pass	Bouskoura business park	Casablanca	142 157	IG	100%	100%	Maroc
Holding Gfi Informatique Maroc	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607	IG	100%	100%	Maroc
Metaware Services	Lot Mandarouna 300 Sidi Maarouf	20190 Casablanca	1 125 255	IG	100%	100%	Maroc
Gfi Maroc Offshore	1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083	IG	100%	100%	Maroc
Sociétés fusionnées au cours de l'exercice							
Cognitis France SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Quen	348 786 799	IG	100%	100%	France
Tikawa Productions SARL	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne Billancourt	451 571 293	IG	100%	100%	France
ITN Consultants SAS	82, rue Saint-Lazare	75009 Paris	333 489 532	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique Telecom SASU	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Quen	501 707 293	IG	100%	100%	France
Garsys SAS	53, rue Sibert	42400 Saint-Chamond	493 036 602	IG	100%	100%	France
Gfi Informatique - Production SA	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Quen	428 286 496	IG	100%	100%	France
Gfi Infogen Systems SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Quen	387 554 710	IG	100%	100%	France
Value Team, SARL	131, Bd d'Anfa	20100 Casablanca	292 201	IG	100%	100%	Maroc
NVBS SARL	332, Bd Brahim Roudani, Maârif	20100 Casablanca	144 615	IG	100%	100%	Maroc
Sociétés sorties du périmètre au cours de l'exercice							
Frankim NV	Grote Steenweg 15	9840 Zevenegem,	0427684480	IG	100%	89%	Belgique
Impaq Addstone S.R.L.	48 Tomisana Street	Bucharest	313033	IG	100%	100%	Roumanie

IG = intégration globale